



GROUPE PROFESSION SANTÉ

1er groupe médias & services
pour les professionnels de santé

GROUPE PROFESSION SANTÉ

1^{er} groupe médias & services
pour les professionnels de santé

TARIFS
PUBLICITÉ

2021

Premier groupe médias & services

Le Groupe Profession Santé, premier groupe médias & services à destination des professionnels de santé.

PRESSE - DIGITAL - SOLUTIONS ÉDITORIALES BTOB
E-COMMERCE - SERVICES - ÉVÉNEMENTS

13 millions de pages vues/mois

700 000 contacts qualifiés en base

166 000 journaux et magazines diffusés par semaine

55 000 heures de formations e-learning/an

160 000 produits de matériel médical expédiés/an

10 000 participants à nos congrès et journées de formations

200

collaborateurs
au service
des professionnels
de santé

Les marques du groupe

MÉDIAS	EMPLOI	FORMATION	ÉVÉNEMENTS	ÉQUIPEMENT	COMMUNICATION
--------	--------	-----------	------------	------------	---------------

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**

**DÉCISION
STRATÉGIE**
Le magazine des décideurs de la Santé

 **infirmiers.com**

**EMPLOI
Soignant**

 **MEDI
formation**

 **Trilogie
santé**

 **Medivia**

 **Advertising**

**Le Quotidien
du pharmacien**

 **le Guide
PHARMA SANTÉ**

 **CADRE
DE
SANTÉ**

**EMPLOI
Médecin**

 **RCFr**
LES RENCONTRES DE LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE 2017

 **AGENCE
PROFESSION
SANTÉ**

 **le généraliste**

 **réseau
HÔPITAL
& GHT**
le fil info des hôpitaux

 **Aide
Soignant**

 **Jnil**

 **remede.org**

 **Innovation
& Galien**

GROUPE GROUPE GROUPE GROUPE GROUPE GROUPE
PROFESSION PROFESSION PROFESSION PROFESSION PROFESSION PROFESSION

Quatre divisions

Pour cibler tous les professionnels de santé dans tous les contextes.



Division **MÉDICAL**

- Favoriser le bon usage du médicament
- Favoriser la bonne prise en charge du patient
- Sensibiliser les médecins aux prochains lancements (phase 3)

MÉDECINS

INTERNES



Division **DÉCIDEURS & HÔPITAL**

- Favoriser la fluidité du parcours de soin
- Accompagner les mutations du système de santé

DÉCIDEURS

CADRES DE SANTÉ

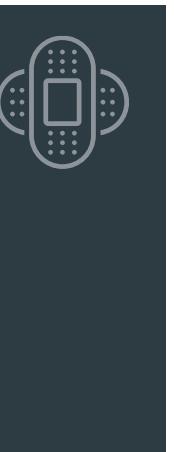
PHARMACIENS HOSPITALIER



Division **PHARMACIE**

- Favoriser la dispensation du médicament
- Favoriser le bon conseil au patient

PHARMACIENS D'OFFICINE



Division **PARAMÉDICAL**

- Favoriser le bon geste / soin
- Favoriser les bons reflexes

INFIRMIERS

CADRES DE SANTÉ

AIDES-SOIGNANTS



CIBLES

- Décideurs
- Médecins
- Internes
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Cadres de santé
- Pharmaciens d'officine
- Pharmaciens hospitaliers

CONTEXTE

- Ville
- Hôpital
- Mixte
- Officine



Division PARAMÉDICAL



Division DÉCIDEURS & HÔPITAL



Division PHARMACIE

Division
MÉDICAL



**GROUPE
PROFESSION
SANTÉ**

GROUPE
PROFESSION
SANTÉ
TARIFS
PUBLICITÉ
2021

Division Médical

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN

SPÉCIALISTE LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
www.lequotidienhumeclin.fr

le MEDECIN **généraliste**

R
remede.org

CIBLES	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	ETUDIANTS
	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	
MODE D'EXERCICE	VILLE	HÔPITAL	MIXTE
			VILLE

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**



**LA COUVERTURE MÉDIA
N°1 DU MONDE DE LA SANTÉ**



N°1 de la presse médicale

Diffusion print vers 30 000 MG et 11 000 spécialistes

41 000
exemplaires
tous les vendredis

1 260 000
visites
par mois

3 M
pages vues
par mois

+50%
d'audience
médecins
spécialistes

2,5
Pages vues/visite
7'
Par visite

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Le Quotidien du Médecin est le 1^{er} journal de la presse d'informations médicales en audience avec 64% de lecteurs à fort potentiel de prescription médicale.

C'est le journal de référence pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes (50% de l'audience du site) grâce à la couverture quotidienne de l'actualité de la profession et de l'actualité médicale.

En 2021, Le Quotidien du Médecin fête ses 50 ans et lance une nouvelle formule éditoriale bi-média pour être en phase avec les habitudes de consommation de l'information des lecteurs des médecins :

- Du lundi au vendredi, diffusion d'un véritable journal numérique quotidien éditorialisé pour accéder aux informations les plus importantes et incontournables de la journée.
- Le vendredi, **parution du magazine hebdomadaire**, à la mise en page élégante et esthétique pour une lecture plaisir et qui traite de sujets de fond sélectionnés par les rédactions du journal en mettant l'information en perspective avec des portraits, des dossiers, des débats et controverses mais également des pages décryptages et infos pratiques pour mieux comprendre son environnement professionnel.

Enfin, l'offre éditoriale est complétée des Revues Spécialistes et de la newsletter mensuelle Débrief Spé qui font le point sur l'essentiel de l'actualité des spécialités à ne pas manquer.

1 Journal numérique quotidien envoyé à 97 000 professionnels de santé
21 500 Médecins généralistes et 30 000 spécialistes en base OPTIN
50 900 fans Facebook
40 200 followers Twitter

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN **hebdo**



> ESPACES PRINT

41 000 exemplaires

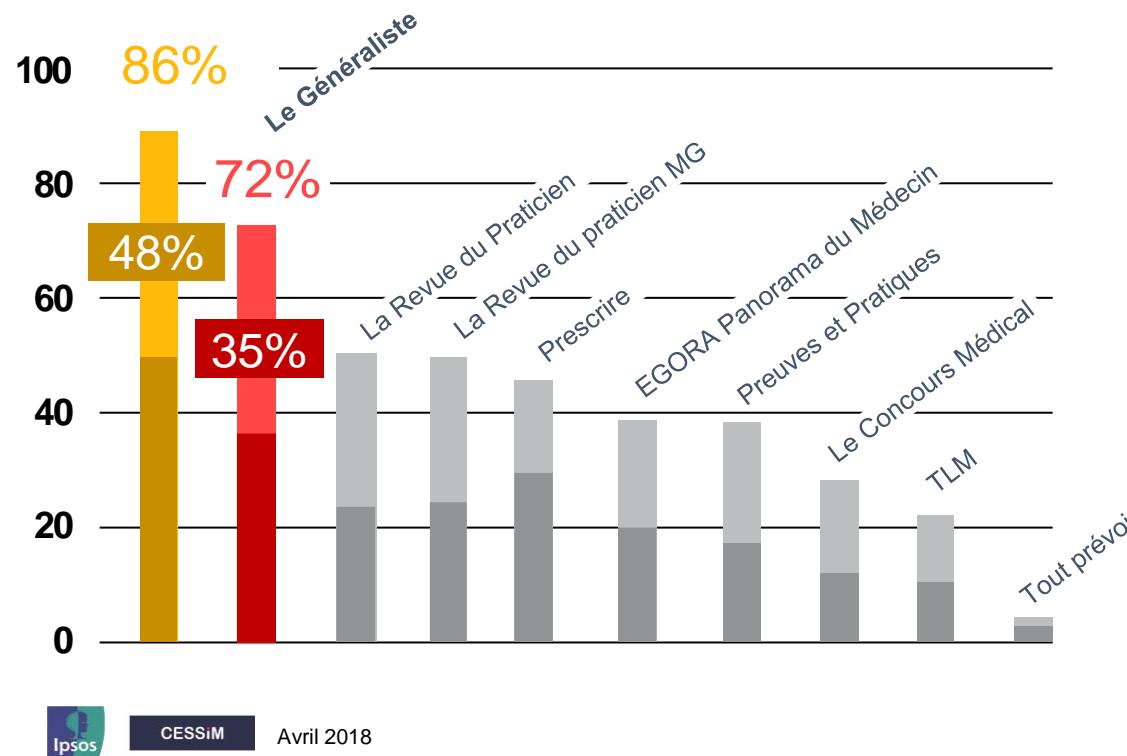
envoyés chaque vendredi aux Généralistes et Spécialistes





Le magazine - un média très fortement plébiscité par les médecins

84% des médecins utilisent la presse médicale comme **source d'informations**



Couverture

86%

des médecins lisent le Quotidien du Médecin au moins une fois sur l'année

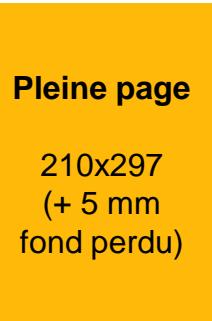
Audience

48%

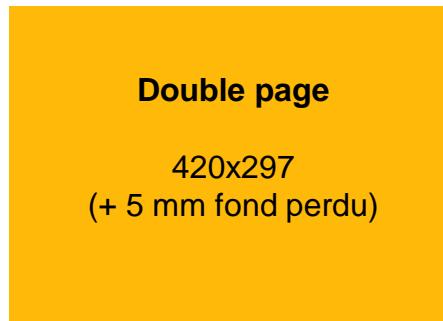
des médecins lisent le Quotidien du Médecin régulièrement



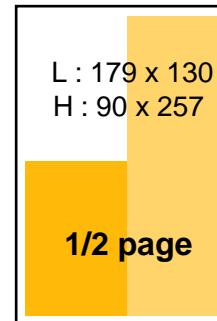
Les formats classiques simples* (en mm)

**Pleine page**210x297
(+ 5 mm
fond perdu)

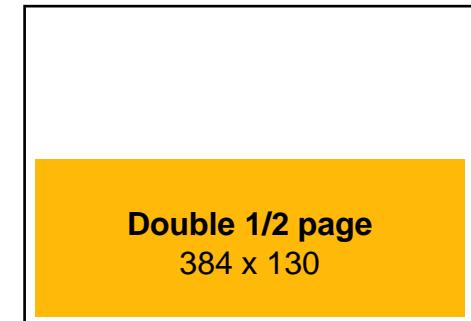
15 000 €

Emplacements
préférentiels2^e de couverture 19 500 €Face Edito
Face Sommaire
18 800 €3^e de couverture 19 100 €
Face L'événement
Face Congrès hebdo
Face Dossier mensuel
Face Mémo pratique
Face Société savante
18 000 €4^e de couverture 20 200 €**Double page**420x297
(+ 5 mm fond perdu)

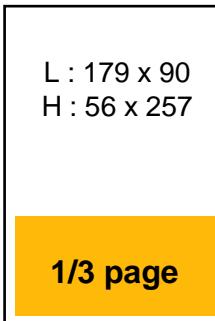
29 500 €

Ouverture 2 et 3 : 36 700 €
Ouverture 4 et 5 : 36 500 €L : 179 x 130
H : 90 x 257**1/2 page**

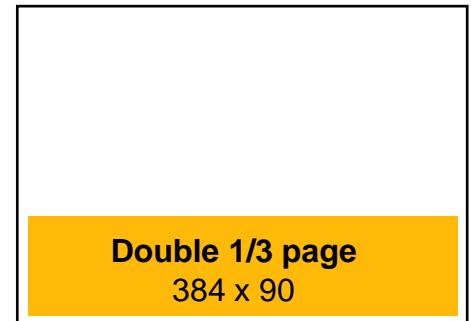
10 800 €

**Double 1/2 page**
384 x 130

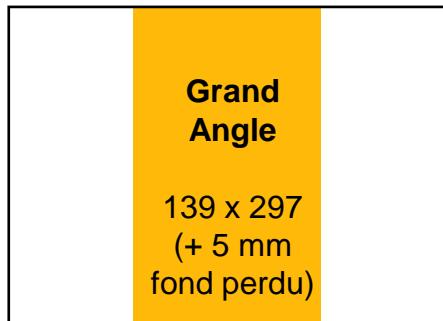
21 000 €

L : 179 x 90
H : 56 x 257**1/3 page**

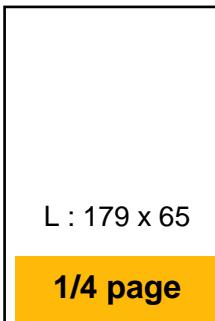
8 300 €

**Double 1/3 page**
384 x 90

16 000 €

**Grand
Angle**139 x 297
(+ 5 mm
fond perdu)

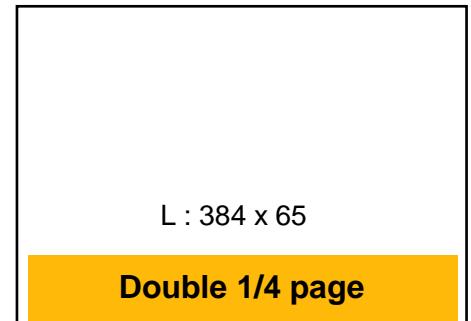
17 600 €

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**Pertinence : la CNAM prête à partager les économies
L'avenir de la médecine : l'assurance maladie et la sécurité sociale doivent se réorienter pour faire face aux défis de la santé publique
L'actualité : les dernières news de la médecine et de la santé publique
L'opinion : les dernières analyses et commentaires de nos experts
L'agenda : les dernières actualités et informations pratiques pour la pratique de la médecine52
x 8015 300 €
(Appel de Une)**Sommaire**76
x 8013 000 €
(Appel au sommaire)

L : 179 x 65

1/4 page

6 600 €



L : 384 x 65

Double 1/4 page

12 400 €

* Tarif brut HT à assortir de vos remises selon barème.
Légende :
Tarif Quadrichromie



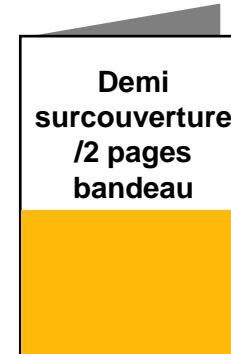
Surcouvertures



59 000 €



57 000 €



55 000 €

Encarts

Encart
4 pagesEncart
2 pages
+ rabat

35 000 €

33 000 €

Possibilité d'accueillir des formats originaux de surcouverture ou encart
 (formats différents, découpes, collage d'éléments : carte T, enveloppes, etc.)

Nous consulter :

- Pour connaître les conditions de livraison et les données techniques
- Pour l'impression de vos encarts et surcouvertures à des conditions très préférentielles.

Asilage sous le film de routage*

Possibilité de joindre, en accumulé avec Le Quotidien du Médecin ou Le Quotidien du Médecin Spécialiste, un document fourni par vos soins.

Asilage d'un document inférieur à 25 g :	41 800 €
Asilage d'un document de 25 g à 40 g :	45 100 €
Asilage d'un document de 40 g à 50 g :	52 800 €
Au-delà de 50g devis sur demande	

* Tarif brut HT à assortir de vos remises selon barème.
 Pour une étude de faisabilité et un devis, nous consulter.



› **ESPACES WEB**

3 millions
pages vues par mois*



*en moyenne sur l'année 2020



Formats web*



Skyscraper glissant



1. Prix brut en € HT à assortir de vos remises selon barème
2. Coût pour mille
3. Le capping consiste à limiter un nombre d'affichages maximum d'une publicité auprès d'un même visiteur lors d'une session.
4. Au-delà de 2 critères de ciblage, frais techniques supplémentaires de 150 €ht

Format (LxH)	Prix pour 30 000 impressions ⁽¹⁾	Prix pour 60 000 impressions ⁽¹⁾	CPM ⁽²⁾
Mégabannière			
Gigabannière desktop (970 à 1100 x 90)	8 400	16 800	280
Gigabannière mobile (320 x 50)			
Billboard			
Mégabannière desktop (728 x 90)	5 700	11 400	190
Mégabannière mobile (320 x 50)			
Billboard			
Billboard desktop (970 à 1100 x 250)	9 600	19 200	320
Billboard mobile (320 x 50)			
Pavé			
Pavé (300 x 250)	5 700	11 400	190
Pavé video (300 x 250)	8 700	17 400	290
Expand (ouvert 600 x 250) (fermé 300 x 250)	7 500	15 000	250
Pavé sidekick (300 x 250) (dimensions après interaction : 850 x 700)	8 700	17 400	290
Skyscraper			
Skyscraper glissant (160 x 600)	7 200	14 400	240
Demi-page			
Demi-page (300 x 600)	7 500	15 000	250
Demi-page expand (600 x 600)	8 700	17 400	290
Demi-page sidekick (300 x 600) (dimensions après interaction : 850 x 700)	9 600	19 200	320
Floor Ad			
Floor Ad standard (1110 x 100)	8 700	17 400	290



Habillage 1 journée
9 900 €

Habillage du site

(arche complète + pavé)
(Limité à 1 annonceur exclusif sur une journée par semaine)

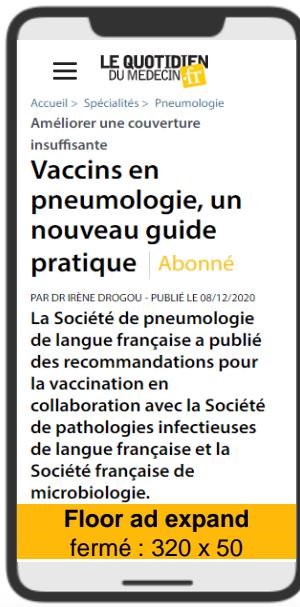
*Pour les formats mobiles

- Mode de fonctionnement : Notre adserver détecte le device utilisé et affiche automatiquement la création correspondant au device.
- Formats mobiles à fournir pour megabann, billboard, gigabann, floor ad : 320*50
- Les formats expand, demi-page et habillage ne sont pas disponibles sur mobile
- Les pavés conservent leur dimension 300*250

Nouveaux formats 2021



Vignette vidéo (mobile)
320 € *



Floor ad expand (mobile adhesion banner)
320 € *



Floor ad expand
ouvert : 320 x 460

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN.fr Vaccins en pneumologie, un nouveau guide pratique

Société française de microbiologie (SFM).

Des patients suivis pour maladie respiratoire insuffisamment couverts
Crédit photo : Phanie

Dr Élodie Blanchard et élaboré d'après les recommandations françaises existantes (calendrier vaccinal, Haut Conseil de la santé publique), aborde le sujet par pathogènes, par maladies pneumologiques mais aussi sous l'angle

Parallax
728 x 970 (desktop)

Parallax
250 € *

Faut-il une nouvelle réforme pour le DPC ?
VOIR LES RÉSULTATS

ITINÉRAIRES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

HTA Les défis d'un traitement « sur mesure »
Un rendez-vous en 3 étapes

ÉTAPE 1 2 3
• La mesure tensionnelle à l'ère des outils digitaux

Avec le soutien institutionnel des

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN.fr

Le Royaume-Uni a choisi le vaccin développé par Pfizer et BioNTech pour cette campagne après que l'agence nationale de santé, la Medicines and

Parallax
728 x 970 (mobile)

Le journal numérique et les newsletters

JOURNAL NUMÉRIQUE

Le QUOTIDIEN DU MEDECIN  Le Quotidien du Médecin du 4 janvier 2021

Mégabannière

A la une

 Mort subite du nourrisson : un risque multiplié par 12 en cas de consommation d'alcool et de tabac au cours de la grossesse | [Abonnés](#)

Après le premier trimestre de la grossesse, les effets de l'alcool et du tabac s'additionnent et augmentent de manière significative le risque de mort... Libellé rubrique

>Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, consectetur adipiscing elit amet, consectetur

Aenean euismod bibendum laoreet. Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo commodo. Proin sodales pulvinar sic tempor Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo...

Libellé rubrique

Libellé rubrique

Libellé rubrique

Rubrique tournante (rendez-vous quotidien)

 Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, consectetur adipiscing elit amet, consectetur

Aenean euismod bibendum laoreet. Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo commodo. Proin sodales pulvinar sic tempor Proin gravida dolor sit amet lacus accumsan et viverra justo...

L'essentiel de la journée

Libellé rubrique

Libellé rubrique

Libellé rubrique

Diffusée chaque soir du lundi au vendredi
Nombre de destinataires : 96 600
Taux d'ouverture : 20 à 31 %

WEEK-END

Week-End **LE QUOTIDIEN DU MEDECIN **

« Victime d'un système qui m'a broyée », une interne appelle à libérer la parole à l'hôpital

 Nous sommes des milliers d'internes en souffrance. Il faut dire haut et fort que ce n'est pas de notre faute, mais que c'est le système qui est malade ! Interne en médecine, Louise (*) a vécu cette souffrance dès le début de son stage à l'hôpital, en novembre 2018. Près d'un...

Mégabannière

Ça s'est passé cette semaine

 Je ne suis plus éthique et j'ai perdu mon équipe : à l'hôpital, pourquoi 1 000 médecins démissionnent de leurs fonctions administratives

 Pour exprimer leur malaise, des soignants jettent leur blouse devant leur directeur

 Fin de vie : Buzyn veut ouvrir le chantier de la prescription du midazolam en ville | [Abonnés](#)

 Réformes « au milieu du gué », « loin d'avoir saisi les enjeux » : à l'heure du départ, la conseillère santé de Macron se livre sans langue de bois | [Abonnés](#)

Diffusée chaque samedi
Nombre de destinataires : 109 000
Taux d'ouverture : 15 à 29 %

DOSSIER

Focus **LE QUOTIDIEN DU MEDECIN **

Salon Thermalies Paris 2020 : la médecine thermale à la conquête des généralistes

 L'édition 2020 des Thermalies Paris, qui se déroulera du 23 au 26 janvier au Carrousel du Louvre, sera l'occasion pour les stations et les professionnels de montrer leur rôle dans le parcours de soins du patient. Le dynamisme des stations thermales n'est plus à prouver : publications...

Mégabannière

Sommaire

Médecine libérale - Les généralistes peu sensibilisés à la médecine thermale

Entretien avec le Pr Christian Roques (AFRETh)* - « La médecine thermale est essentiellement une médecine de la douleur »

Mme C. P. : « Une seule cure ne suffit pas pour tout apaiser »

Maladies métaboliques - L'éducation thérapeutique, un maillon essentiel

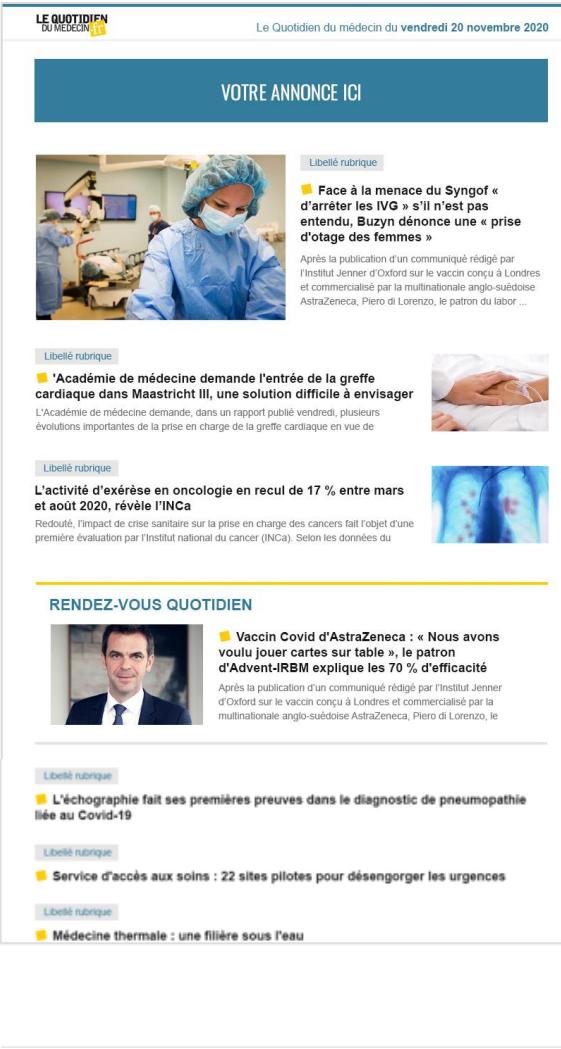
Fibromyalgies - Étude Thermalgi... Des résultats très attendus

Rhumatologie - Les études confirment une efficacité

Diffusée le mercredi et le dimanche
Nombre de destinataires : 106 000
Taux d'ouverture : 17 à 24 %



Le journal numérique quotidien



1 journal numérique quotidien (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Format (LxH)	Prix ⁽²⁾
Mégabannière (728 x 90) Dans le journal numérique (envoyé le soir)	2 900

Le Pack de la semaine (5 journaux numériques du lundi au vendredi)

Format (LxH)	Prix ⁽²⁾
Mégabannière (728 x 90) Dans les 5 journaux numériques de la semaine (hors week-end)	12 900

CONFORMITÉ RGPD !

Envoyées à

+97 000

Professionnels de santé ⁽¹⁾

Dont 48 600 médecins certifiés éthiques

Taux d'ouverture moyen : 25 %

Nombre de messages ouverts par nombre de messages envoyés

Taux de clics moyen : 7,5%

Nombre de personnes ayant cliqué sur la newsletter

Taux de réactivité moyen : 29 %

Nombre de clics distincts par nombre de messages ouverts

1. Nombre qui peut varier en fonction des recrutements de nouveaux inscrits et des désinscriptions aussi.

2. Prix brut en € HT à assortir de vos remises selon barème

Les autres Newsletters



1 Newsletter Dossier ou Samedi ou dimanche

Format (LxH)	Prix (2)
Mégabannière (728 x 90)	2 900



Pack Edition Week-End (2 newsletters, samedi et dimanche)

Format (LxH)	Prix (2)
Mégabannière (728 x 90)	4 000

CONFORMITÉ RGPD !

Envoyées à

+105 000

Professionnels de santé (1)

Dont 53 000 médecins certifiés éthiques

Taux d'ouverture moyen : 23 %

Nombre de messages ouverts par nombre de messages envoyés

Taux de clics moyen : 6,6%

Nombre de personnes ayant cliqué sur la newsletter

Taux de réactivité moyen : 28 %

Nombre de clics distincts par nombre de messages ouverts

1. Nombre qui peut varier en fonction des recrutements de nouveaux inscrits et des désinscriptions aussi.

2. Prix brut en € HT à assortir de vos remises selon barème

Emailing dédié

**Totalité de la base avec consentement :
100 000 Professionnels de santé
dont 53 000 médecins certifiés**

Ces emails pourront concerter vos obligations d'informations (JO), mises à disposition de produits, nouveaux conditionnements, informations de remboursements, réponses en cas de communication de crise, retraits du marché, etc. Possibilité de couplage avec le Quotidien du Pharmacien, nous consulter.



Délais - Matériel fourni par le client

- Transmission des éléments dans un délai de J -12 jours avant envoi de la campagne
- Envoi des BAT/corrections campagnes
- J - 8 jours avant envoi de la campagne
- Validation de la campagne/programmation J - 2

Reporting à l'issue de la campagne

- Population cible
- Nombre d'envois avec succès
- Volume et taux d'ouvertures uniques et cumulés
- Volume et taux de clics uniques et cumulés
- Taux de réactivité

Tarif emailing dédié⁽¹⁾

Nombre d'envois	Sélection Simple ⁽²⁾	Sélection Multiple ⁽³⁾	Sélection Complex ⁽⁴⁾
Moins de 2 000	0,77	0,97	1,16
de 2 000 à 8 000	0,68	0,88	1,07
Plus de 8 000	0,60	0,77	0,97

CONFORMITÉ RGPD !

Pack Médecins Généralistes **11 200 € HT** (soit 0,55 /adresse)

2 ^e vague d'envoi (sur cible identique) même message	-50%	-50%	-50%
2 ^e vague d'envoi (sur cible identique) message différent	-25%	-25%	-25%

Frais techniques par envoi **650 € HT** **750 € HT** **850 HT** (Tarifs nets)

1. Tarif brut € HT à assortir de vos remises selon barème.
Tarif brut minimum : 2 400 € HT
2. 1 spécialité sur la France entière
3. 1 spécialité sur zone géographique définie ou 2 spécialités sur France entière.
4. Plusieurs spécialités sur zone géographique définie.

* Photographie de la base au 10/11/2020

Le nombre peut varier en fonction des recrutements de nouveaux inscrits et des désinscriptions aussi

* les datas que nous annonçons ne comportent ni les emails black listés ni les mises en quarantaine

Volume par spécialité *
Médecins généralistes
20 681
Médecins spécialistes
Allergologie 194
Anatomo-Pathologie 132
Anesthésie-Reanimation 1 505
Autres Spécialités Médicales 752
Biologie-biochimie-Genétique 568
Cancérologie 193
Cardiologie-Phlébologie- Angiologie 1 404
Chirurgie Cardiaque et vasculaire 170
Chirurgie Gastroïque 3
Chirurgie Neurologique 68
Chirurgie Plastique 158
Chirurgie Pédiatrique 45
Chirurgie générale 537
Dentisterie 1 146
Dermatologie 900
Diabétologie-endocrinologie 352
Gastro-entérologie 674
Geriatrie 194
Gynécologie-Obstétrique 1 609
Hématologie 132
Infectiologie 59
Microbiology et Bactériologie 21
Médecine Alternative 177
Médecine Interne 333
Médecine Nucléaire 89
Médecine Tropicale 4
Médecine du sport Orthopédie 583
Médecine du travail 1 024
Médecine légale et santé publique 338
Neurologie 372
Néphrologie 223
Ophthalmologie 880
Oto-Rhino-Laryngologie 600
Pharmacie 7 140
Pharmacologie 21
Physiothérapie 642
Pneumologie 473
Psychiatrie 2 424
Pédiatrie 1 300
Radiologie 1 001
Rhumatologie-Rééducation 641
Urologie 246
Vétérinaire 49

Barème PRINT & WEB 2021

Remise professionnelle : 15%

Dégressif annonceurs

Remise sur le volume annonceurs

C.A. annuel brut facturé (en € HT)	Remise
1	11 %
50 001	12 %
100 001	14 %
200 001	15 %
300 001	16 %
400 001	17 %
500 001	18 %
700 001	19 %
Au-delà de 800 000	21 %

Remise sur la part de marché annonceurs*

Part de marché annuel	Remise
35 %	2 %
40,1 %	5 %
50,1 %	7 %
60,1 %	9 %
80,1 %	11 %
100 %	13 %

*Applicable uniquement sur les insertions print

Dégressif groupements d'achat

Remise sur le volume mandataires

C.A. annuel brut facturé (en € HT)	Remise
1	7 %
500 001	8 %
1 000 001	9 %
1 500 001	10 %
2 000 001	12 %
2 500 001	13 %
3 000 001	14 %
Au-delà de	15 %

Remise hors industrie pharmaceutique : 10 %

Remise spéciale Revues Spécialistes : 3%



le  généraliste



**N°1 DES MAGAZINES
DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES**



1^{er} magazine et site
100% Généraliste

25 000
exemplaires print
chaque
lundi

180 000
visites
par mois

470 000
pages vues
par mois

59 000
Inscrits
62%
Audience éthique

2,6
Pages vues par visite
7'
Par visite



Le Généraliste est le 1^{er} magazine d'informations médicales en couverture et en audience à destination des médecins généralistes.

Il couvre toute l'actualité socio-professionnelle et médicale mais reste centré sur les préoccupations quotidiennes du MG (enquêtes, interviews, relais d'opinions, conseils en gestion de cabinet...).

LE GÉNÉRALISTE depuis son agrément FMC obtenu en 2008, diffuse avec le magazine **un véritable cahier FMC multithématique** dans chaque numéro.

1 newsletter quotidienne envoyée à 29 000 Médecins généralistes

3 newsletters hebdomadaires : FMC, AVLP et Installation

5 200 fans Facebook

6 400 followers Twitter



ESPACES PRINT

25 000 exemplaires

envoyés aux médecins généralistes,
chaque lundi





Les formats classiques* (en mm)



Pleine page
210x297

13 500 €

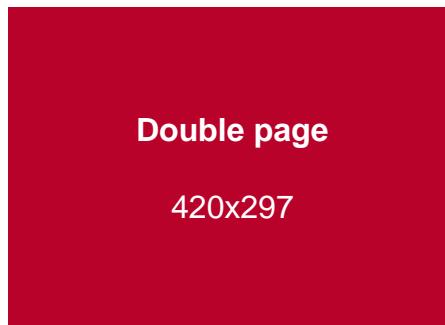
**Emplacements
préférentiels**

2^e de couverture 18 200 €3^e de couverture 17 100 €4^e de couverture 19 000 €

Face Sommaire/édito

Face Semaine du
Généraliste

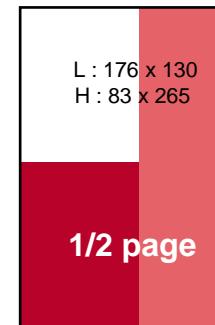
Face Dernière Minute

Face Journée Mondiale
de la SantéFace ouverture Dossier
médical
17 200 €Face ouverture Cahier FMC
17 600 €

Double page
420x297

26 800 €

Ouverture 2-3 et 4-5 : 34 000 €

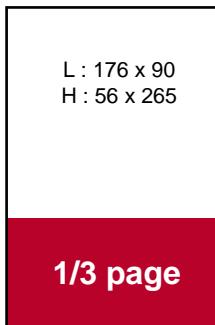
**1/2 page**

9 700 €

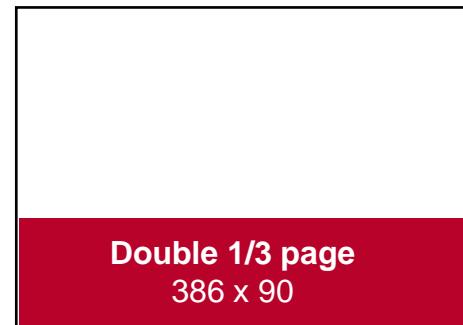


Double 1/2 page
386 x 130

18 000 €

**1/3 page**

7 500 €



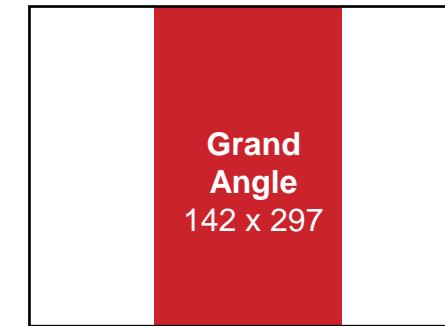
Double 1/3 page
386 x 90

14 800 €



**Triangle
Teaser**
150 x 150 x 210
+ Pleine page recto
successif

23 200 €



**Grand
Angle**
142 x 297

15 700 €



le généraliste
TÉLÉMÉDECINE
Ceux qui osent et
ceux qui s'en méfient

50 x 80

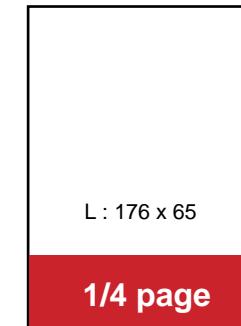
14 500 €
(Appel de Une)



le généraliste
L'EDITORIAL
Autoritarisme

50 x 80

12 000 €
(Appel au sommaire)



L : 176 x 65

1/4 page

5 800 €

* Tarif brut HT à assortir de vos remises selon barème.

Légende :
Tarif Quadrichromie



Surcouvertures



54 000 €



50 000 €



34 300 €



47 000 €

Possibilité d'accueillir des formats originaux de surcouverture ou encart
 (formats différents, découpes, collage d'éléments : carte T, enveloppes, etc.)

Encarts

Encart
4 pagesEncart
2 pages
+ rabat

31 000 €

29 000 €

Asilage sous le film de routage*

Possibilité de joindre, en accumulé avec Le Généraliste, un document fourni par vos soins.

- Nous consulter :
- Pour connaître les conditions de livraison et les données techniques
 - Pour l'impression de vos encarts et surcouvertures à des conditions très préférentielles.

* Tarif brut HT à assortir de vos remises selon barème. Pour une étude de faisabilité et un devis, nous consulter.



> ESPACES WEB

470 000

pages vues par mois*



*en moyenne sur l'année 2020



Newsletters

L'INFO DU JOUR

L'info du jour | le^{généraliste}.fr



Dr Marie-Paule Kienny : « Impossible de savoir aujourd'hui si le fait d'être vacciné limite la transmission du SARS-CoV-2 » [Abonnez-vous](#)

Alors qu'Emmanuel Macron a annoncé hier que le dépassement de l'objectif de vaccination anti-Covid-19 pour les seniors sera finalement pour les patients les plus vulnérables, le Dr Marie-Paule Kienny, présidente du comité scientifique vaccin Covid-19 français, a déclaré dans une interview à France 2 : « Il est important de rappeler que la vaccination n'a pas d'impact sur la transmission du virus. Elle limite tout de même l'autonomie au long cours. »

Mégabannières



Il faut sauver le médecin généraliste : le livre réquisitoire du Dr Marion [Abonnez-vous](#)



PDS : les tarifs d'estreinte appliqués le samedi matin en PACA, M6 France applaudît

Mégabannières

SONDAGE

Emmanuel Macron a-t-il eu raison de ne pas rendre la future vaccination contre le Covid obligatoire ?

Diffusée chaque soir du lundi au vendredi
Nombre de destinataires : 28 200
Taux d'ouverture : 23 à 27 %

INSTALLATION

Espace Installation | le^{généraliste}.fr

Mégabannières

Présentation du livre réalisé par l'Agence Professionnelle Santé pour AMPLU Média : « Une opportunité de défiscalisation à saisir d'ici la fin d'année »

Bien penser sa conversion santé en début de carrière

JOURNAL N°2021 DU 21/11/2020
Deuxième
Généralistes, à vous de jouer !
 Et c'est sur les pouvoirs publics de l'organisation des actes pour faire face à l'explosion de consultations au premier plancher, les auteurs généralistes sont invités à faire leur jeu. Leur jeu, c'est de faire évoluer leur pratique, tout en maintenant leur chiffre de la première. Les auteurs, comment répondre aux actes pour assurer à domicile des patients fragiles et âgés, la coopération entre les différents intervenants pour assurer en charge des patients au niveau de l'assurance maladie et du maladie ? Ce qui ne devrait pas être que la profession d'assurance maladie.

[LIRE LE JOURNAL](#)

Pavé

Diffusée chaque vendredi midi
Nombre de destinataires : 29 600
Taux d'ouverture : 19 à 24 %

À VOUS LA PAROLE

À vous la parole | le^{généraliste}.fr

Courriers des lecteurs

« Le tiers payant doit être étendu à tous les actes de santé publique »

Plus de considération de la part des pouvoirs publics ?

[Envoyer un courrier à la rédaction](#)

SONDAGE

Emmanuel Macron a-t-il eu raison de ne pas rendre la future vaccination contre le Covid obligatoire ?

Édito

Avis de tempête

Le Ségur de la santé a permis aux personnels hospitaliers d'obtenir un rattrapage salarial. Mais 2020 sera une année blanche pour la médecine libérale. La vaste concertation sociale de l'été dernier a donné bien des regrets aux praticiens de ville ! Et creuse le lit d'un profond

Mégabannières

Les articles les plus commentés

La Cnam propose un acte à 80 euros pour les visites chez les plus de 75 ans en ILLD

« Avoir les auxiliaires médicaux, nous ne voulons pas former des sous-médecins », affirme Stéphanie Ridel (LREM) pour lutter contre la déqualification médicale, l'au moins sur les catégories de consultation

Pavé

Diffusée chaque samedi
Nombre de destinataires : 29 400
Taux d'ouverture : 22 à 24 %

CONFORMITÉ RGPD !

RENDEZ-VOUS FMC

Rendez-vous FMC | le^{généraliste}.fr



OPC PERTE DE POIDS ET CANCER

Toute perte de poids importante significative chez un patient doit alerter, avec en antécédent l'interrogatoire d'une pathologie cancéreuse, siège dans les faits, cette recherche est bien souvent empirique. Une étude retrospective de grande conduite en grande étiologie appuie des normes cliniques et distinguées utiles à la pratique.



Mégabannières



OPC LES SIALOSSES ET SIALADÉNOSES

La salivation et le sialosé correspondent à une hypersecrétion des glandes salivaires. La première est objectivée chez des patients atopiques ou ayant des troubles du comportement alimentaire. Les sialades sont la plus souvent en relation avec des pathologies systémiques : sarcopathie, VIM, syndrome métabolique.



PRESCRIPTION D'ANTIBIOTIQUES : DU MIEUX EN VILLE

En France, la prescription aux antibiotiques à usage humain a diminué en 2018, et en particulier en ville, où 50 % des médicaments sont dispensés...



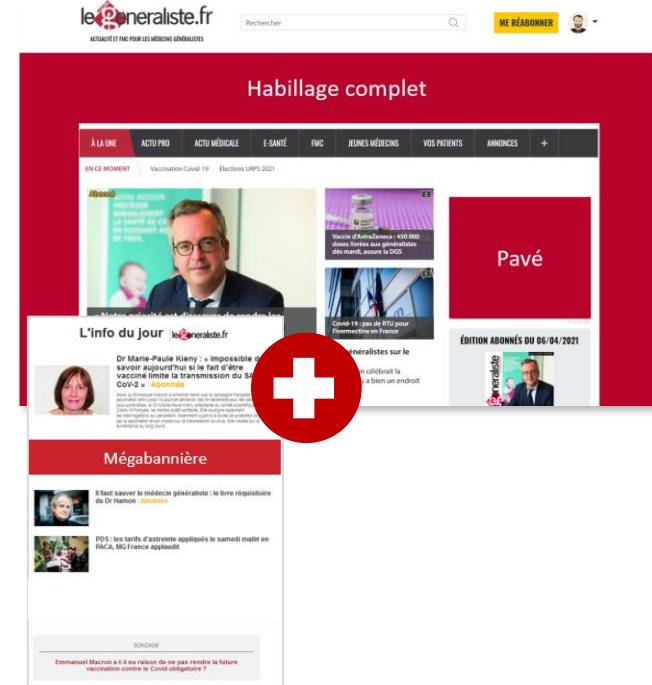
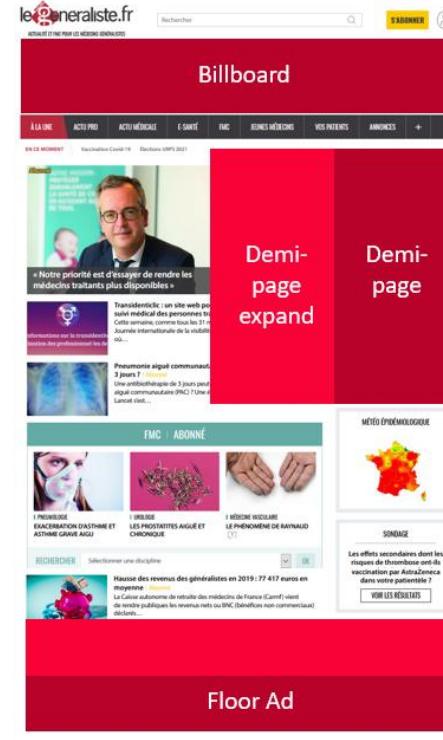
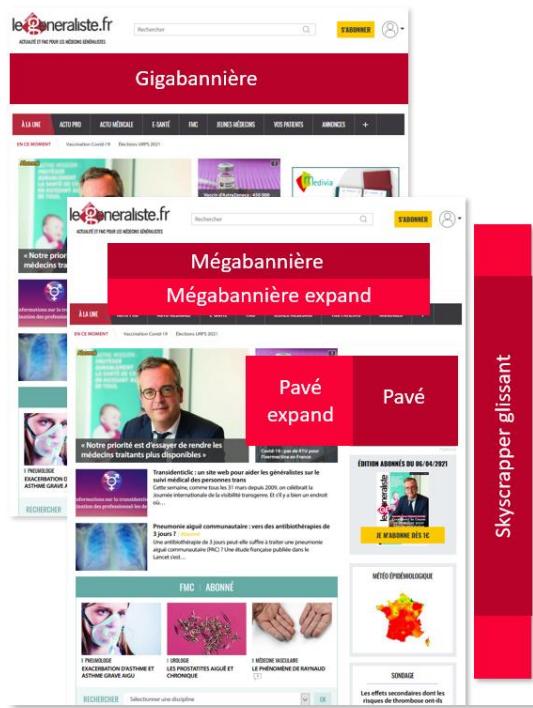
JOURNAL N°2020 DU 27/11/2020 Santé des seniors L'agisme, un mal insidieux en médecine ?

Population géanteuse très peu remuante dans les années cinquante. Les personnes âgées sont devenues un véritable défi pour la médecine et l'assurance maladie. Le mal de l'âge, l'agisme, est à l'origine d'actes et de situations de prévention associée avec un certain degré de risque. Mais avec l'âge, il n'y a pas de santé, il y a maladie et dépendance. Il existe plusieurs types de risques : maladie et aggravation de la maladie, dépendance et déclassement, maladie et aggravation de la maladie, dépendance et déclassement. L'agisme est un risque pour la santé et la sécurité des personnes âgées. Il existe plusieurs types de risques : maladie et aggravation de la maladie, dépendance et déclassement, maladie et aggravation de la maladie, dépendance et déclassement.

[LIRE LE JOURNAL](#)



Formats web



Habillage Complet – 4 000 €
Habillage complet du site
 (arche complète + pavé)

+ 1 Newsletter (mégabannière + pavé)

(Limité à 1 annonceur exclusif sur une journée par semaine)



Formats* 2021

Format (LxH) en pixels	CPM ⁽¹⁾
Mégabannières	
Gigabannière desktop (970 à 1110 x 90)	280 €
Gigabannière mobile (320 x 50)	
Mégabannière desktop (728 x 90)	190 €
Mégabannière mobile (320 x 50)	
Billboard	
Emplacement mégabannière (960 à 1110 x 250) format capé ⁽²⁾ (mobile : 320 x 50)	320 €
Pavé	
Pavé (300 x 250)	190 €
Pavé video (300 x 250)	290 €
Expand	
(ouvert 600 x 500 max.)	250 €
(fermé 300 x 250)	
Pavé sidekick (300 x 250)	290 €
(dimensions après interaction : 850 x 700)	
Skyscraper (160 x 600)	240 €
Demi-page	
Demi-page (300 x 600)	250 €
Demi-page expand (600 x 600)	290 €
Demi-page sidekick (300 x 600)	320 €
(dimensions après interaction : 850 x 700)	
Floor Ad	
Floor Ad standard (1110 x 90)	
(mobile : 320 x 50)	290 €

*Pour les formats mobiles

- Mode de fonctionnement : Notre adserver détecte le device utilisé et affiche automatiquement la création correspondant au device.
- Formats mobiles à fournir pour megabann, billboard, gigaban, floor ad : 320*50
- Les demi-page et habillage ne sont pas disponibles sur mobile
- Les pavés conservent leur dimension 300*250

NEWSLETTERS

Près de 30 000 Professionnels de santé inscrits aux 8 newsletters de la semaine :

- La quotidienne,
- A la Une,
- Installation,
- Rendez-vous FMC le dimanche

850 € bruts par espace et par envoi

EMAILING (base OPTIN)

Vos communications ciblées et personnalisées auprès de **17 000 médecins généralistes**

Tarif par envoi : 9 300 € HT bruts

Frais techniques par envoi : 650 € HT nets

**2^e vague d'envoi (sur cible identique)
même message : -50%**

1. Coût pour mille

2. Le capping publicitaire consiste à limiter le nombre d'affichages maximum d'une publicité auprès d'un même visiteur par session

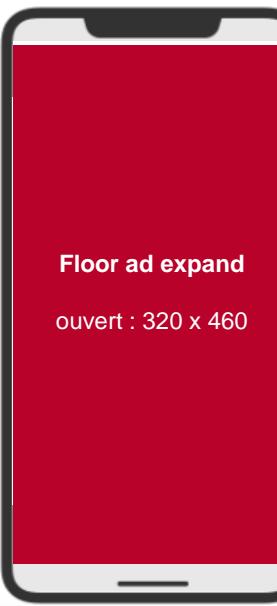
Nouveaux formats 2021



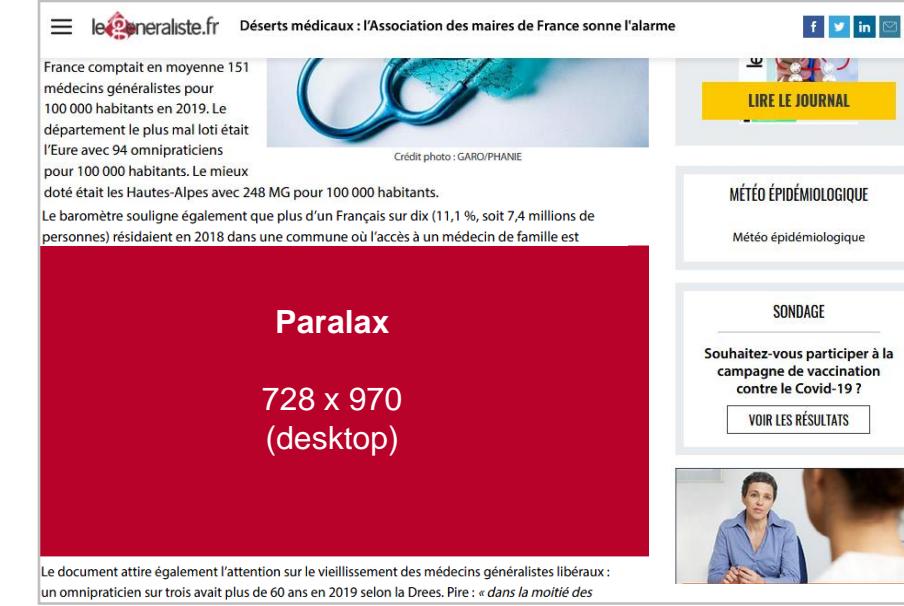
Vignette vidéo (mobile)
320 € *



Floor ad expand (mobile adhesion banner)
320 € *



Floor ad expand
ouvert : 320 x 460



Parallax
728 x 970
(desktop)



Parallax
728 x 970 (mobile)

Offre spéciale BI-MEDIA

8 800 € nets

L'ATOUT 100% GÉNÉRALISTES



1 pleine page quadri
dans le magazine

87%

utilisent la presse médicale
comme source d'information



1 présence publicitaire
en bannière ou pavé dans la Newsletter de
votre choix de la semaine suivant la parution

84%

consultent les newsletters



1 Bannière ou 1 Pavé
pendant une semaine sur le site

71%

utilisent les sites médicaux
comme source d'information



Barème PRINT & WEB 2021

Dégressif annonceurs

Remise sur le chiffre d'affaires brut facturé

C.A. annuel brut facturé	Remise
1 à 50 000 €	10 %
50 001 à 100 000 €	11 %
100 001 à 200 000 €	13 %
200 001 à 300 000 €	15 %
300 001 à 400 000 €	17 %
Au-delà de 400 000 €	20 %

Remise sur la part de marché *
(source pôle IQVIA)

Part de marché	Remise
18 à 20 %	2 %
20,1 à 25 %	3 %
25,1 à 40 %	5 %
40,1 à 50 %	7 %
50,1 à 99 %	9 %
100 %	12 %

Remise professionnelle : 15%

Dégressif groupement d'achats

Remise sur le chiffre d'affaires brut facturé

C.A. annuel brut facturé	Remise
1 à 500 000 €	9 %
500 001 à 1 000 000 €	10 %
1 000 001 à 1 500 000 €	12 %
1 500 001 à 2 000 000 €	14 %
Au-delà de 2 000 000 €	16 %

Remise hors industrie pharmaceutique : 10 %

*Applicable uniquement sur les insertions print



Les Revues

Offre éditoriale
à destination des spécialistes

SPÉCIALISTE  **LE QUOTIDIEN**
DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr



Les Revues - SPÉCIALISTE

Édition annuelle par spécialité



SPÉCIALISTE **by** LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr

Des revues qui arrivent en réponse à une demande de nos lecteurs libéraux et hospitaliers

Un format magazine pour une multiplication de la prise en main

Une maquette aérée pour un véritable confort de lecture

Diffusion à 100% de la spécialité

LE POINT SUR LA SPÉCIALITÉ

- **Le bilan de l'année dans la spécialité et les perspectives à venir : un objectif d'exhaustivité journalistique**
- **Les débats du moment et controverses**
- **L'évolution des pratiques cliniques (nouvelles recommandations)**
- **L'exercice et l'évolution de l'environnement professionnel**



Planning PARUTION & DIFFUSION

MARS

Vendredi 26 **Spécialiste DIABÉTOLOGUE**

AVRIL

Vendredi 16 **Spécialiste RHUMATOLOGUE**

MAI

Vendredi 14 **Spécialiste PNEUMOLOGIE**

JUIN

Vendredi 4 **Spécialiste CARDIOLOGIE**

Vendredi 25 **Spécialiste GYNÉCOLOGUE**

2^{ème} semestre

DATES VENIR :

Spécialiste GASTRO-ENTÉROLOGUE

Spécialiste CANCÉROLOGUE

Spécialiste PÉDIATRE

SPÉCIALISTE 
www.lequotidiendumedecin.fr

Diffusion à 100% de la spécialité

Cardiologues	7 637
Diabétologues / endocrinologues	2 241
Gastro-entérologues	4 036
Gynécologues	7 692
Cancérologues / hématologues	5 294
Pédiatres	7 841
Pneumologues / allergologues	5 211
Rhumatologues	2 910



Les Revues - TARIFS

SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MÉDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr



Pleine
page
210 x 297

L : 175 x 130
H : 83 x 265
½ page

L : 175 x 90
H : 56 x 265

1/3 page

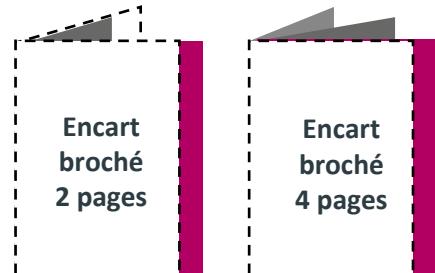
L : 175 x 65

1/4 page

TARIFS HT 2021 ÉDITION ANNUELLE PAR SPÉCIALITÉ

Format quadri

Pleine page Magazine	7 500 €
Double page face face	15 200 €
Demi-page	4 300 €
Tiers de page	3 000 €
Quart de page	2 400 €
2 ^{ème} de couverture	9 800 €
3 ^{ème} de couverture	9 000 €
4 ^{ème} de couverture	10 600 €
1 ^{er} recto	8 800 €
Face dossier ou thématique	8 800 €
Recto de rigueur +10%	
Encart broché 2 pages + rabat	11 800 €
Encart broché 4 pages	12 500 €
Surcouverture 2 pages + rabat	30 000 €
Surcouverture 4 pages	36 000 €
Demi surcouverture / 2 pages bandeau	11 000 €



Pour le barème, se reporter au barème print quotidien du médecin (page 21)

Autres formats, nous consulter.

SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr



ESPACES WEB





Les Newsletters Mensuelles & les Espaces **SPÉCIALISTE**



Une Newsletter mensuelle envoyée à 5 spécialités :

- Cancéro-hématologie
- Cardiologie
- Pneumologie
- Rhumatologie
- Diabétologie

Une Newsletter appréciée avec des taux d'ouverture entre **24% et 34%**



SPÉCIALISTE by LE QUOTIDIEN DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr

Un Rendez-vous essentiel pour les Spécialistes
Avec un **Espace réservé SPÉCIALISTE** sur le site
lequotidiendumedecin.fr
et via une **Newsletter mensuelle** dédiée

DIGEST DE LA SPÉCIALITÉ

- Un suivi de l'actualité de la spécialité : congrès, études pointues ou de médecine fondamentale qui comptent
- Chaque mois, le grand témoin revient sur une sous-spécialité ou un temps fort de la discipline
- Un miroir tendu dans la rubrique « vos initiatives » : projets régionaux, travaux...
- Une interdisciplinarité pointue avec l'espace Culture Spé

SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MÉDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr



LES FORMULES MEDIA





Tarif Formule 100% Web

SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr



Les NLs et les Espaces **SPÉCIALISTES** : conforter le spécialiste sur ses bonnes pratiques

PACK DEBRIEF SPE 100% WEB

Tarif brut pour 1 mois

Cancéro-hématologie, Cardiologie, Pneumologie, Rhumatologie, Diabétologie

5 300 €

Site



NL mensuelle



Diffusion de la NL Mensuelle par spécialité

- 410 Cancérologues, oncologues, hématologues
- 1 718 Cardiologues
- 588 Pneumologues
- 735 Rhumatologues
- 420 Diabétologues

Taux d'ouverture moyen : 24 à 34%

FORMULE 100% WEB DISPLAY MENSUEL EN EXCLUSIVITÉ

Sur l'Espace SPÉCIALISTE du site
et dans la NL Mensuelle SPÉCIALISTE

Formats de la formule

- Mégabannière 728 x 90
- Pavé 300 x 250

PACK POUR LES AUTRES SPECIALISTES

**Campagne display 1 mois en format mégabannière
et pavé, 50% pdv, exposée aux spécialistes choisis**

+ Présence exclusive dans une NewsLetter dédiée

à l'actualité de la discipline dont le contenu est sélectionné dans Le Quotidien du Médecin - Diffusion de la NL à la cible des spécialistes concernés.

4 600 €

**Gastro-entérologues, ORL,
Neurologues, Urologues, Ophtalmologues, Dermatologues, Radiologues, Médecins du travail, Psychiatres, Anesthésistes - Réanimateurs, Pédiatres, Gynécologues**



Tarif Formule Bi-Média

SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr



SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr

Le digest de votre spécialité

 **TEMPS FORTS**


Le grand témoin
Pr Rémy Burcelin : " L'étude du métabolisme des maladies métaboliques est une révolution qui ne fait que commencer ".

Les résultats des travaux expérimentaux menés depuis une dizaine d'années sont venus bouleverser la compréhension de la physiopathologie de nombreuses maladies chroniques, notamment de l'obésité type 2. Il faut désormais passer à plus grande échelle, à l'étape des essais cliniques chez l'humain.

[LIRE LA SUITE](#)


Metformine et fonction rénale
Enfin des recommandations claires !
Une équipe française, celle de notre collègue Jean Daniel Lalau à Amiens, expérimente depuis des années la prescription de la metformine aux patients diabétiques renaux, et vient de publier des travaux qui clarifient enfin les choses. Ils ont servi de socle à la communauté diabétologique américaine l'ADA pour établir leurs recommandations.

[LIRE LA SUITE](#)


Un pronostic très défavorable chez les diabétiques âgés
Un risque majeur d'insuffisance cardiaque au-delà de 70 ans
La dernière publication de Géronia a montré que les complications cardiovasculaires sont fortement associées à la faible survie des diabétiques de type 2 âgés, tout spécialement l'insuffisance cardiaque.

Une cible, 2 canaux de diffusion

Formule BI-MEDIA
(PRINT + NL Mensuelle)
1 mois

**Cancéro-hématologie, Cardiologie, Pneumologie,
Rhumatologie, Diabétologie**

1 Pleine page - Tarif brut

7 500 €

+
NL Mensuelle + Espace SPECIALISTE - Tarif brut

5 300 €

Tarif brut*

12 800 €

***Remise de couplage Formule Bi-Média -5%**
Applicable sur le tarif brut en plus des remises assorties au barème



Pack Print Hors-Captif

Toucher tous les spécialistes

SPÉCIALISTE  LE QUOTIDIEN
DU MÉDECIN
www.lequotidiendumedecin.fr

DIFFUSION SUR TOUTE LA CIBLE DE LA SPÉCIALITÉ CONCERNÉE

Pack SPÉCIALISTE HORS CAPTIF PRINT	8 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	3 ÉDITIONS
Pleine page Magazine intérieure	60 000 €	37 500 €	22 500 €
Remise Pack	63 %	58 %	55 %
Total Pack SPÉCIALISTE hors captif net HT	22 220 €	15 750 €	10 125 €
Soit la pleine page Tarif net HT	2 220 €	3 150 €	3 375 €





**LE SITE DES ÉTUDIANTS
EN MÉDECINE & PHARMA**



1^{ère} communauté médicale

313 000
visites
par mois

600 000
pages vues
par mois

28 000
inscrits
sur le site

28 800
Followers



remede.org

La 1^{ère} communauté médicale : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique

Depuis 20 ans, remede.org accompagne les futurs professionnels de santé dans leur choix d'orientation dès le lycée avant la PACES, pendant leur cursus médical, puis dans leurs étapes de carrière professionnelle.

Le site propose de nombreux services et constitue une véritable communauté pour tous les étudiants.

Remede.org est découpé en 5 rubriques distinctes :

- PACES (Première Année Commune En Etudes de Santé) et son concours
- 2^{ème} Cycle (Externat, ECN, concours d'internat)
- Internat (Les 3èmes cycles)
- Professionnels (Carrières, emploi, formations...)
- Exercice Libéral (Installation, remplacement, gestion du cabinet)

Site 100% digital et optimisé pour tous les supports



1ère communauté médicale

La 1^{re} Communauté Médicale
MÉDECINE - PHARMACIE - ODONTOLOGIE - MAÎTUETIQUE

PACES
La PACES et son concours

2^e CYCLE
Externat, ECN, concours d'internat

INTERNAT
Les 3^e cycles

PROFESSIONNELS
Carrière, emploi, formations

EXERCICE LIBÉRAL
Installation, remplacement

Forum 40433 membres | M'identifier

5 rubriques : + 250 000 pages vues / mois

Etudiants
PACES

2^{ème} CYCLE

INTERNAT

CARRIERE
EMPLOI
FORMATIONS

INSTALLATION
REPLACEMENT

74 000
pages vues /
mois

80 000
pages vues /
mois

78 000
pages vues /
mois

18 000
pages vues /
mois

Rubrique Services

+ 330 000 pages vues / mois
(annuaires, librairie, forum, petites annonces, matériel médical)

ACTU / COMMUNAUTÉ

- [Actualité Internat >](#)
- [Librairie médicale >](#)
- [Annuaire des membres >](#)
- [Remplacement médicale >](#)
- [Forum Internat >](#)

Audience

28 000 Inscrits au site dont :

- 14 700 étudiants médecins
- 4 500 étudiants pharmaciens
- 3 000 Professionnels de santé

La 1^{re} Communauté Médicale
MÉDECINE - PHARMACIE - ODONTOLOGIE - MAÎTUETIQUE

PACES
La PACES et son concours

CYCLE
Externat, ECN, concours d'internat

INTERNAT
Les 3^e cycles

PROFESSIONNELS
Carrière, emploi, formations

EXERCICE LIBÉRAL
Installation, remplacement

Medecins,
TROUVEZ VOTRE POSTE EN QUELQUES CLICS !

Forum
40433 membres | M'identifier

Suivez-nous [f](#) [t](#) [in](#)

iPréPha
LA PRÉPA AU CONCOURS
D'INTERNAT EN PHARMACIE

Concours d'internat de médecine européen : peu d'élus à l'arrivée

MSP : l'enveloppe NMR permet...

DERNIÈRES PUBLICATIONS
Toutes professions

05/02/2018 - MÉDECINE
Le médecin légiste cotoie beaucoup plus de vivants que de morts

04/02/2018 - MÉDECINE
Booster sa mémoire sans se déprimer

26/02/2018 - ODONTOLOGIE
Internet en odontologie : 110 postes pour l'année 2018-2019

26/02/2018 - MÉDECINE
L'anapath mène l'enquête pour tirer un diagnostic

LIBRAIRIE MÉDICALE
Plus de 4000 ouvrages disponibles

PETITES ANNONCES
Retrouvez des milliers d'annonces médicales : Emploi, remplacement, ...

MATÉRIEL MÉDICAL
Plus de 10 000 articles référencés

FORUM
Échangé avec plus de 30 000 membres !

ANNUAIRE DES MEMBRES
Derniers inscrits

LE QUOTIDIEN DES MÉDECINS
OFFRE 100% DIGITALE

Pr Jean-Pierre Clé : « Savoir gérer le stress devrait faire partie de la formation de soignant ! »

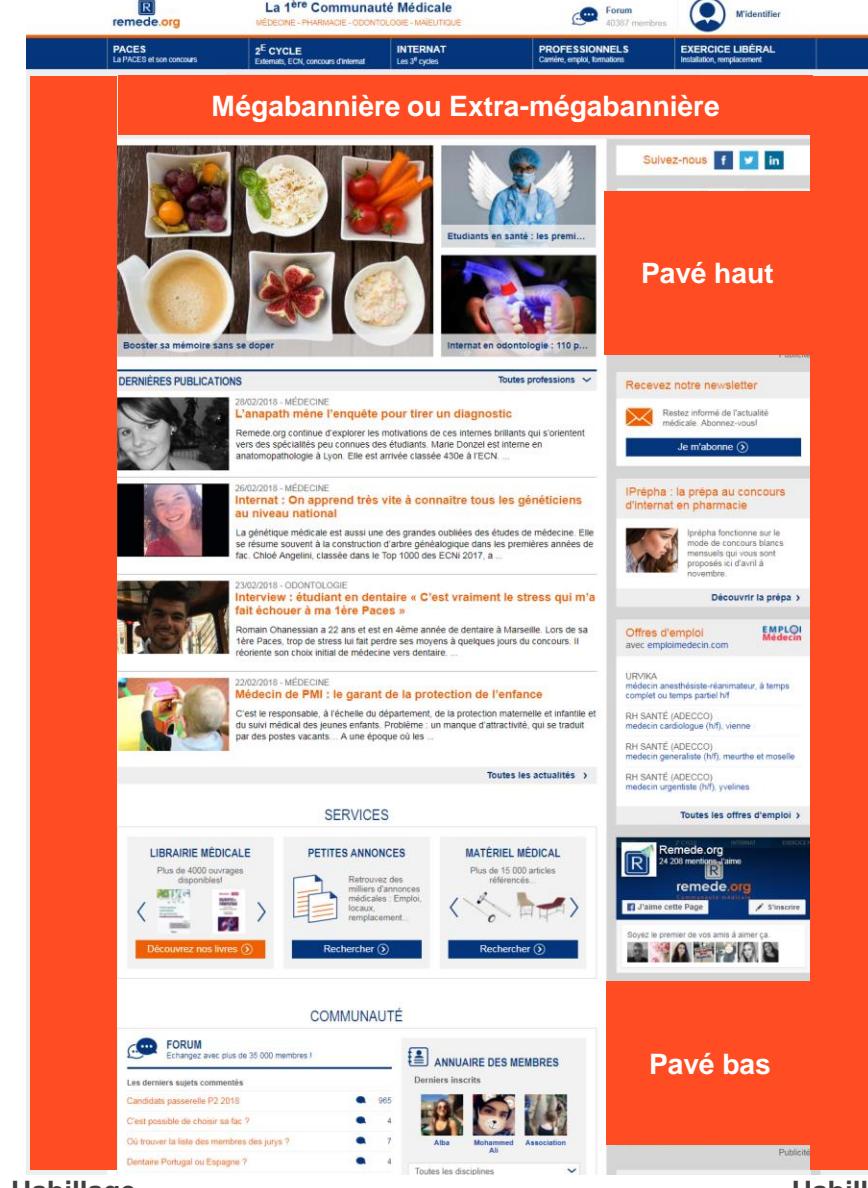
Accompagnez l'évolution de la vie professionnelle des jeunes médecins

Créez dès à présent une relation de confiance avec ceux qui deviendront de futurs médecins, chirurgiens, sages-femmes... En présentant vos produits et services à travers nos différentes solutions de communication, vous avez la garantie de toucher la plus large communauté médicale étudiante de France, et d'être présent à tous les stades de leur évolution professionnelle.

Formats web

Format (LxH) en pixels	CPM ⁽¹⁾
Extra-mégabannière (960 x 90)	210 €
Mégabannière (728 x 90)	120 €
Pavé haut (300 x 250)	120 €
Pavé bas (300 x 250)	110 €
Habillage Arche (1700 x 690)	1 900 € pour 2 jours

18 000 pages vues chaque mois sur la Home



The screenshot displays the remede.org website with several advertisement slots highlighted in red:

- Extra-mégabannière:** A large banner at the top featuring a collage of healthy food items (fruits, vegetables, soups) and a medical professional.
- Mégabannière:** A horizontal banner below the main navigation bar.
- Pavé haut:** A vertical ad slot on the right side of the homepage.
- Pavé bas:** A vertical ad slot on the right side of the homepage.
- Habillage Arche:** A large, multi-column ad slot on the right side of the homepage.

The website also features a navigation bar with categories like PACES, 2nd CYCLE, INTERNAT, PROFESSIONNELS, and EXERCICE LIBÉRAL. It includes sections for DERNIÈRES PUBLICATIONS, SERVICES (Librairie Médicale, Petites Annonces, Matériel Médical), and COMMUNAUTÉ (Forum, Annuaire des Membres).

Habillage

Habillage

1. Coût pour mille

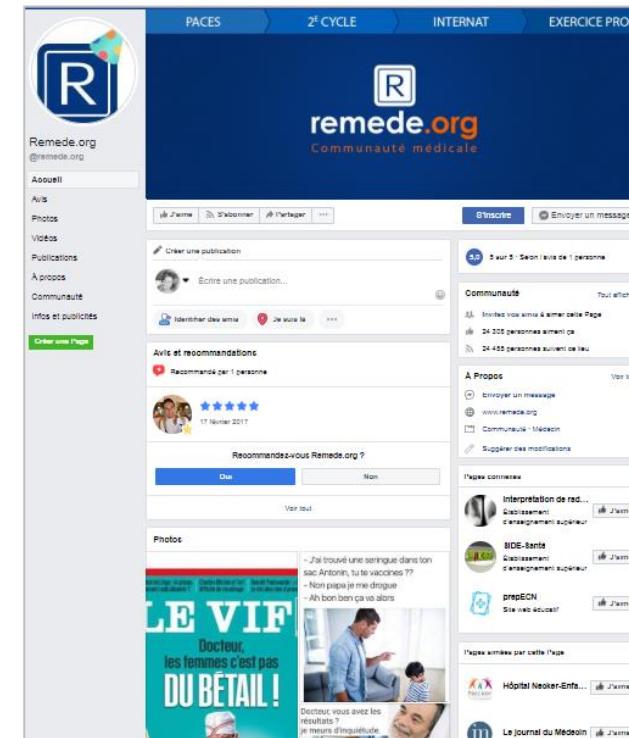
Réseaux sociaux

Vous pouvez communiquer sur notre page Facebook et sur notre compte Twitter avec un **post naturel** ou un **post sponsorisé**

Tarif brut

Post naturel 2 200 €

Post sponsorisé Nous consulter
(uniquement sur Facebook)



+25 400
fans

+3 350
followers



Barème web 2021

Remises sur Volume Annonceurs

C.A. annuel brut facturé	Remise
Jusqu'à 6 000 €	18%
De 6 001 à 20 000 €	25%
De 20 001 à 30 000 €	30%
Au-delà de 30 000 €	32%

Remises sur Volume Mandataires

C.A. annuel brut facturé	Remise
Jusqu'à 25 000 €	8%
De 25 001 à 50 000 €	12%
De 50 001 à 100 000 €	15%
Au-delà de 100 000 €	18%

Remise de fidélité : **10%**

Pour tout annonceur présent en 2020

Remise de bienvenue : **7%**



Contacts

Julia BLANCHET*Directrice commerciale*

Tél. 01 73 28 14 52

Mob. 06 17 91 80 73

Julia.blanchet@gpsante.fr**Kadija BENBRIK***Chargée de clientèle*

Tél. 01 73 28 18 66

Kadija.benbrik@gpsante.fr**Frédéric NEYES***Directeur de clientèle*

Tél. 01 73 28 13 28

Mob. 06 01 35 44 77

Frederic.neyes@gpsante.fr**Angélique HATCHUEL***Directrice commerciale*

Tél. 01 73 28 14 88

Mob. 06 17 78 78 37

Angelique.hatchuel@gpsante.fr**Muriel FIXOT***Directrice de clientèle*

Tél. 01 73 28 15 36

Mob. 06 07 02 90 65

Muriel.fixot@gpsante.fr**Thibaut DANTHON***Responsable de clientèle*

Tél. 01 73 28 15 12

Thibaut.danthon@gpsante.fr**Émilie LAPRUN***Directrice de clientèle*

Tél. 01 73 28 14 14

Mob. 06 77 12 28 16

Emilie.laprun@gpsante.fr**Malika ZRIBI***Directrice de clientèle*

Tél. 01 73 28 13 68

Mob. 06 09 98 42 46

Malika.zribi@gpsante.fr



Spécifications techniques Web

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**.fr**le généraliste**.fr

Mise en place des campagnes

Date de livraison des éléments :

- 3 jours ouvrés pour les formats standard
- 5 jours ouvrés pour les formats rich media
- 12 jours ouvrés pour les opérations spéciales

Le site	Fichier	Format	Poids	Audio	Durée	Commentaire
Mégabannière	gif, jpg, png, HTML5, script	728 x 90 Desktop 320 x 50 Mobile	Image : 500 ko	Non	12 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Gigabannière	gif, jpg, png, HTML5, script	970 à 1100 x 90 Desktop 320 x 50 Mobile	Image : 500 ko	Autorisé	30 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Pavé standard	gif, jpg, png, HTML5, script	300 x 250	Image : 500 ko	Non	12 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Pavé expand*	gif, jpg, png, HTML5, script	Fermé : 300 x 250 Ouvert : 600 x 250	Image : 500 ko	Autorisé	12 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour) Les créations doivent être repliées par défaut et ne s'ouvrir qu'au passage de la souris ou au clic.
Pavé Sidekick*	gif, jpg, png	300 x 250 (dimensions après interaction : 850 x 700)	Image : 500 ko	Non		Ouverture au Roll Over/Clic: Durée pour animation/ouverture : 1/2 seconde. Ouverture plein écran (vidéo ou autre) : avec compte à rebours. Fermeture : roll out et/ou bouton X/fermer. Bouton X et/ou « Fermer » en haut à droite. Contraste permanent vs fond. Tous les boutons doivent être cadrés & taille minimale (11px)
Recommandations : Lancement de l'animation au clic ou au roll over call to action pour attirer l'attention : « démarrez » / « passer votre souris » / « cliquez ici pour ... »						



	Fichier	Format	Poids	Audio	Durée	Commentaire
Skycraper glissant*	gif, jpg, png, HTML5, script	160 x 600	Image : 500 ko	Non		Durée pour animation / ouverture : 1/2 seconde
Demi-page standard	gif, jpg, png, HTML5, script	300 x 600	Image : 500 ko	Non		Ouverture plein écran (vidéo ou autre) : avec compte à rebours Fermeture : roll out et/ou bouton X/fermer
Demi-page Sidekick*	gif, jpg, png	300 x 600 (dimensions après interactiobn : 850 x 700)	Image : 500 ko	Non		Ouverture au Roll Over/Clic : durée pour animation/ouverture : 1/2 seconde. Ouverture plein écran (vidéo ou autre) : avec compte à rebours. Fermeture : roll out et/ou bouton X/fermer. Bouton X et/ou « Fermer » en haut à droite Contraste permanent vs fond. Tous les boutons doivent être cadrés & taille minimale (11px)
Recommandations : Lancement de l'animation au clic ou au roll over call to action pour attirer l'attention : « démarrer » / « passer votre souris » / « cliquez ici pour ... »						
Floor Ad	gif, jpg, png, HTML5, script	1100 x 100 Desktop 320 x 50 Mobile	Image : 500 ko	Non		Bouton X et/ou « Fermer » en haut à droite
À noter : sur toutes les pages : home et intérieures						
Billboard	gif, jpg, png, HTML5, script	970 à 1100 x 250 Desktop 320 x 50 Mobile	Image : 500 ko	Off par défaut, on sur clic. Son coupé ou pause au clic de redirection	12 secondes max, animation en boucle	Ce format tourne en rotation avec la méga bannière, il se ferme avec l'icône « fermer ou close » et se rejoue au clic sur l' icone « rejouer ou Show ». L'icône « rejouer ou Show » reste affichée après fermeture. Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)

	Fichier	Format	Poids	Durée
Habillement complet Exclusivité sur l'ensemble des emplacements publicitaires (pas de megaban, pavé display réservé, pas de formats spéciaux)	gif, jpg, png	Largeur = 1 400 px conseillé (laisser 1 100 px de blanc au milieu correspondant à la largeur du site) Hauteur = entre 700 et 1 300 px (Les messages voulant être lus sans scroll doivent être écrits dans les 600 premiers px) A noter : l'habillage est en arche et prend la place de la megaban (prévoir maximum 200 px de hauteur)	Image : 120 ko	1 jour (offre limitée à 1 habillage/semaine)

À noter : Image positionnée au centre et en haut par défaut. L'ensemble de l'habillage peut être cliquable



	Fichier	Format	Poids	Audio	Durée	Commentaire
Le parallax (Nouveau)	gif, jpg, png, HTML5, script	728 x 970 Desktop et Mobile	Image : 500 ko	Non		Veiller à laisser 70 px en haut et en bas de l'image sans texte Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Mobile adhésion banner (Mobile) (Nouveau)	gif, jpg, png, HTML5, script	320 x 50 fermé 320 x 390 ouvert	Image : 500 ko	Non		Format mobile uniquement Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Vignette vidéo (Mobile) (Nouveau)	MP4	320x480 ou 300 x 250 selon le ratio que vous souhaitez appliquer	4M	Off par défaut, on sur clic. Son coupé ou pause au clic de redirection	30 secondes max, animation en boucle	Format mobile uniquement Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)



Les Newsletters

	Fichier	Format	Poids	Durée
Mégabannière standard	jpg, png	728 x 90 Desktop 320 x 50 Mobile	500 ko max	Aucune
Pavé standard	jpg, png	300 x 250	500 ko max	Aucune

Informations techniques générales

Les formats swf ne sont plus acceptés, la plupart des navigateurs bloquant ce format aujourd'hui.

Créations publicitaires servies en HTML5

Les créations html5 comprenant un double clic de redirection ne sont acceptées qu'en script. Il convient par ailleurs de fournir des éléments comprenant le clictag intégré. En cas d'impossibilité ou d'urgence, l'intégration d'un clictag unique sur une création est possible par nos soins (prestation facturée).

Mentions légales

Un redirect est obligatoire vers le site de l'éditeur annonceur ou de la centrale. Il doit être fourni avec les éléments.

Création sur fond blanc

Un filet de couleur doit encadrer la création

Le son

*Pour les formats mobiles

- Mode de fonctionnement : Notre adserver détecte le device utilisé et affiche automatiquement la création correspondant au device.
- Formats mobiles à fournir pour megaban, billboard, gigaban, floor ad : 320*50
- Les formats expand, demi-page et habillage ne sont pas disponibles sur mobile
- Les pavés conservent leur dimension 300*250

Pour les créations audio (pour les vidéos), le son doit être activé par un clic de l'utilisateur et non au lancement de l'animation OU par un simple message au passage de la souris sur la création (roll over accepté). Le son doit être encodé à un volume inférieur ou égal à 12 db. (Durée 30 sec. max.) Les créations doivent avoir des commandes audio de démarrage et d'arrêt bien visibles.

Consommation CPU

Les éléments ne doivent pas causer de ralentissement de l'ordinateur du visiteur du site, même sur des configurations âgées de plusieurs années.

Conditions générales concernant

la mise en ligne des campagnes

Le délai de livraison des éléments techniques est de 3 jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés non travaillés) pour les formats standards, 5 jours pour les formats rich media. Si les

éléments techniques (créas, liens...) ne sont pas livrés dans ces délais, nous ne garantissons pas une mise en ligne correspondant aux dates de campagne prévues initialement. Nous nous réservons, dans ce cas, le droit de repousser la date de fin d'une campagne (après obtention de l'accord de l'agence et/ou de l'annonceur).

Créas HTML 5

Intégrer les clic tags à la création,

Lien vers la méthodologie :

<https://support.smartadserver.com/s/article/Click-counting-in-HTML5-creatives>

NB : Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour) dans chaque créa

Spécifications techniques Web



Mise en place des campagnes

Date de livraison des éléments :

- 3 jours ouvrés pour les formats standard
- 5 jours ouvrés pour les formats rich media
- 12 jours ouvrés pour les opérations spéciales

Le site	Fichier	Format	Poids	Audio	Durée	Commentaire
Mégabannière	gif, jpg, png, HTML5, script	728 x 90 Desktop 320 x 50 Mobile	Image : 65 ko	Non	12 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Gigabannière (Nouveau)	gif, jpg, png, HTML5, script	970 à 1100 x 90 Desktop 320 x 50 Mobile	Image : 65 ko	Autorisé	30 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Pavé standard	gif, jpg, png, HTML5, script	300 x 250	Image : 65 ko	Non	12 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Pavé Vidéo	MP4	300 x 250	30 MB	Autorisé	30 secondes max, animation en boucle	Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour)
Pavé expand*	gif, jpg, png, HTML5, script	Fermé : 300 x 250 Ouvert : 600 x 250	Image : 65 ko	Autorisé	12 secondes max, animation en boucle	Les créations doivent être repliées par défaut et ne s'ouvrir qu'au passage de la souris ou au clic.
Pavé Sidekick*	gif, jpg, png	300 x 250 (dimensions après interaction : 850 x 700)	Image : 65 ko	Non		Ouverture au Roll Over : Durée pour animation/ouverture : 1/2 seconde. Ouverture plein écran (vidéo ou autre) : avec compte à rebours. Fermeture : roll out et/ou bouton X/fermer. Bouton X et/ou « Fermer » en haut à droite. Contraste permanent vs fond. Tous les boutons doivent être cadrés & taille minimale (11px)

Recommandations : Lancement de l'animation au clic ou au roll over call to action pour attirer l'attention :
 « démarrez » / « passer votre souris » / « cliquez ici pour ... »

* Ces formats sont désactivés sur mobile et tablette



	Fichier	Format	Poids	Audio	Durée	Commentaire
Skycraper glissant*	gif, jpg, png, HTML5, script	160 x 600	Image : 65 ko	Non		Durée pour animation / ouverture : 1/2 seconde
Demi-page standard	gif, jpg, png, HTML5, script	300 x 600	Image : 65 ko	Non		Ouverture plein écran (vidéo ou autre) : avec compte à rebours Fermeture : roll out et/ou bouton X/fermer
Demi-page Sidekick*	gif, jpg, png, HTML5, script	300 x 600 (dimensions après interactiobn : 850 x 700)	Image : 65 ko	Off par défaut, on sur clic Son coupé ou pause au clic de redirection		Ouverture au Roll Over : durée pour animation/ouverture : 1/2 seconde. Ouverture plein écran (vidéo ou autre) : avec compte à rebours. Fermeture : roll out et/ou bouton X/fermer. Bouton X et/ou « Fermer » en haut à droite Contraste permanent vs fond. Tous les boutons doivent être cadres & taille minimale (11px)
Recommandations : Lancement de l'animation au clic ou au roll over call to action pour attirer l'attention : « démarrer » / « passer votre souris » / « cliquez ici pour ... »						
Floor Ad	gif, jpg, png, HTML5, script	960 x 90	Image : 65 ko	Non		Bouton X et/ou « Fermer » en haut à droite
À noter : sur toutes les pages : home et intérieures						
Billboard	gif, jpg, png, HTML5, script	960 x 250	Image : 65 ko	Off par défaut, on sur clic. Son coupé ou pause au clic de redirection	12 secondes max, animation en boucle	Ce format tourne en rotation avec la méga bannière, il se ferme avec l'icône « fermer ou close » et se rejoue au clic sur l' icone « rejouer ou Show ». L'icône « rejouer ou Show » reste affichée après fermeture.
Le Généraliste	Fichier	Format	Poids	Durée	Paramètres	Options
Habilage complet Exclusivité sur l'ensemble des emplacements publicitaires (pas de megabanner, pavé display réservé, pas de formats spéciaux)	gif, jpg, png	Taille du site 960 px de large	Image : 120 ko	1 jour (offre limitée à 1 habillage/semaine)	L'image est positionnée en haut et au centre de la page. Attention à ne pas mettre d'informations importantes en dehors des 450 pixels du centre.	30 secondes max.
Remede.org	Fichier	Format	Poids			
Habilage complet	psd, jpg, png	Taille du site 1100 px de large	Image : 120 ko	1 jour (offre limitée à 1 habillage/semaine)		

NB : Il faut ajouter automatiquement la bordure (filet de contour) dans chaque créa



Spécifications techniques Print

ÉLÉMENTS À FOURNIR

PDF sécurisé CMJN, certifié Haute Définition avec

- Polices incorporées
- Un taux de compression minimal des images (CMJN)
- Une résolution de 300 dpi pour les images, logos, illustrations
- Fichier avec traits de coupe
- + 10 mm de fonds perdus tournant
- Pas de texte, images, logos ...
à moins de 10 mm du format fini
- Pas de fichier RVB
- Pas de texte en noir quadri
- Taux d'encrage maximum 280%
- Recto de rigueur et emplacement de rigueur : **+ 10 %**
- Rectos successifs, à partir de la deuxième insertion : **+ 20 %**
- mm/colonne bas de page (hors surface forfaitaire) : **15 €**
- Haut de page sur mm col ou surfaces forfaitaires acceptées : **+ 40 %**
- Annonce en noir ou bichromie : **- 25 %**
- Tous les formats particuliers doivent faire l'objet d'une demande de tarification auprès du service commercial.

Remise des éléments

Au plus tard 8 jours avant la date de parution

Délai de réservation

Au plus tard 15 jours avant la date de parution

Délai d'annulation

10 jours avant la date de parution

Éléments à nous faire parvenir par mail à :

Yves.deville@gpsante.fr

Tous nos prix sont hors taxes. Tarif assujetti aux conditions générales de vente applicables au 1^{er} janvier 2021

Le Quotidien du Médecin se réserve le droit de refuser toute publicité qui, par son esprit, son texte ou sa présentation, serait contraire à la déontologie du journal.

Conditions générales de vente au 01/01/2021 –

Le Quotidien du Médecin

Achat d'espace publicitaire Le Quotidien du Médecin

Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, sauf acceptation écrite et signée par la SESC. Les présentes conditions générales sont valables à compter du 1er janvier 2021 et annulent et remplacent les versions antérieures. La SESC se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouvelles conditions générales ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification (le cachet de la Poste faisant foi).

Article 2 : DÉFINITION DU SERVICE

La SESC édite un hebdomadaire intitulé « le Quotidien du Médecin », ci-après dénommé « le Quotidien ». La SESC offre au client la possibilité d'insérer dans un ou plusieurs numéros du « Quotidien » des annonces publicitaires pour ses propres produits et services. La SESC se réserve le droit de faire évoluer « le Quotidien ». Ces modifications pourront intervenir sans préavis de la part de la SESC et sans autre formalité que, le cas échéant, la mise à jour des présentes conditions générales.

Article 3 : COMMANDE

Toute commande sera réputée ferme après envoi à la SESC du bon de commande signé. Les commandes passées par tout autre moyen ne pourront être exécutées qu'après réception par la SESC du devis

signé et du bon de commande. En cas d'annulation d'une commande, le client devra régler à la SESC la moitié du montant total de la commande annulée. Aucune commande ne pourra être annulée dans les 8 jours précédant la parution du numéro dans lequel doivent paraître les insertions commandées.

Article 4 : RESPECT DES SPÉCIFICATIONS

Tous les contenus fournis par le client doivent être rigoureusement conformes à l'ensemble des spécifications techniques qui lui auront été transmises par la SESC. Les pages partenaires rédactionnelles réalisées par « le Quotidien du Médecin » doivent obligatoirement porter la mention « Publi-rédactionnel réalisé par l'Agence Profession Santé pour les Laboratoires X ».

Les pages partenaires rédactionnelles fournies par le partenaire doivent obligatoirement porter la mention « Communiqué ». La SESC se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit du « Quotidien » ou de la SESC.

Article 5 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi de la commande (le cachet de la poste faisant foi). La SESC se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouveaux tarifs ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification. Le taux de TVA appliqué sera de 20,00 %. Le client pourra bénéficier sur le tarif brut d'une remise de référence

appllicable à tous les annonceurs et, éventuellement, d'une ou de plusieurs autres remises en fonction des critères définis ci-dessous. Se reporter aux tarifs publicité 2021.

Article 6 : DÉGRESSIFS SUR LE VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE CLIENT

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés au client pendant l'année civile en cours, pour des insertions parues dans « le Quotidien ». Pour le calcul de ce total peuvent également être pris en compte les montants bruts facturés pendant l'année civile en cours, aux autres sociétés du groupe auquel appartient le client, pour des insertions parues dans « le Quotidien ». Toutefois, si un groupe choisit cette option, toutes les sociétés en faisant partie seront soumises à ce régime. Par groupe, il est entendu tout groupe de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par une même société holding. Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires. Il est entendu que cette remise n'est pas applicable aux montants facturés au titre des opérations autres que la vente d'espace publicitaire.

Article 7 : DÉGRESSIFS LIÉS A LA PART DE MARCHÉ OCCUPÉE PAR LE CLIENT SUR LE PRINT EXCLUSIVEMENT

Cette remise est accordée en fonction de la part de

marché annuelle que représentent les commandes passées pour le compte du client, pour des insertions parues dans « le Quotidien » pendant l'année civile en cours. À chaque fin d'année civile, la SESC procédera à un ajustement des remises appliquées aux factures établies pendant l'année en fonction du relevé définitif de l'occupation des parts de marché qui sera établi par la pôle IQVIA. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires qui seront émis par la SESC.

Article 8 : DÉGRESSIFS LIÉS AU VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE MANDATAIRE

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés par la SESC pendant l'année civile en cours en application des commandes passées par le mandataire du client, pour des insertions parues dans « le Quotidien ».

Pour le calcul de ce total, seront également pris en compte les montants bruts facturés par la SESC pendant l'année civile en cours aux autres mandants du mandataire du client, pour des insertions parues dans « le Quotidien ».

Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires qui seront émis par la SESC.

**Article 9 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

SESC facture les insertions à chaque fin du mois de leur parution. Le règlement se fait par traite ou par chèque au plus tard dans les 45 jours fin de mois suivant l'émission de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le client se verra alors appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture un intérêt de retard de 0,035 % du montant net HT de la commande par jour de retard, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire. En cas de retard de paiement, le client sera de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est égal à 40 € (et en tout état de cause toujours égale à la somme prévue par l'article L.441-6 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le client, SESC se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande. Le paiement pourra être effectué soit par l'annonceur, soit par le mandataire. Dans ce dernier cas, le mandataire doit pouvoir justifier d'un mandat en bonne et due forme incluant expressément cette disposition. De plus, l'annonceur se porte garant du bon paiement des insertions par le mandataire. L'original de la facture sera toujours adressé à l'annonceur.

Article 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La SESC est l'éditeur du « Quotidien » et le titulaire des droits d'auteurs afférents. La SESC est également titulaire des droits sur les marques et les logos SESC. Toute exploitation de tout ou partie du « Quotidien » doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de la SESC.

Article 11 : RESPONSABILITÉ - GARANTIES

Le client est seul responsable des insertions parues sur son ordre dans « le Quotidien ». Il s'engage à ce que ces contenus soient conformes à toute disposition législative et réglementaire applicable, notamment en matière de publicité de médicament, publicité trompeuse, publicité comparative, concurrence déloyale et parasitaire, décence et dignité humaine, ordre public et bonnes mœurs, diffamation, droits de propriété intellectuelle et industrielle, droits de la personnalité, données personnelles et, plus généralement, les droits

des tiers. Le client garantit qu'il détient les droits et les autorisations nécessaires à la diffusion des insertions, et notamment des données personnelles, des marques, logos et autres éléments pouvant donner prise aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des dessins et modèles, etc. Le client garantit la SESC contre toute action ou revendication liées au non respect des dispositions des présentes conditions générales. La responsabilité de la SESC ne saurait en aucun cas être recherchée en cas d'interruption, pour quelque raison que ce soit, de la parution du « Quotidien », étant entendu que la SESC fera paraître, dans un prochain numéro, les insertions commandées mais non parues dans le numéro prévu. La SESC ne pourra être tenue pour responsable des préjudices directs éventuellement subis par le client pour toute parution sur son ordre ou tout retard de parution. La SESC ne pourra être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que notamment le manque à gagner, la perte de profit, de clientèle ou d'économies escomptées, etc., éventuellement subis par le client du fait de la parution, d'une erreur dans la parution, du retard de parution ou de la non-parution des insertions. En tout état de cause, la réparation par la SESC d'un préjudice ne pourra excéder le montant effectivement payé par le client au titre de la commande en cause.

Article 12 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la SESC ou du client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que inondation, incendie, grève, émeute, accident, panne d'électricité... La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à la SESC sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

Article 13 : LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls

seront compétents les tribunaux de Paris qui appliqueront la loi française.

**Achat d'espace publicitaire et opérations spéciales
lequotidiendumedecin.fr****Article 1: APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, sauf acceptation écrite et signée par la SESC. Les présentes conditions générales sont valables à compter du 1er janvier 2021 et annulent et remplacent les versions antérieures. La SESC se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouvelles conditions générales ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification (le cachet de la Poste faisant foi).

Article 2 : DÉFINITION DU SERVICE

La SESC édite un site web intitulé « lequotidiendumedecin.fr », ci-après dénommé « leqdm.fr ». La SESC offre au client la possibilité d'insérer sur son site et sur ses newsletters des annonces publicitaires pour ses propres produits et services et de diffuser des emailings auprès de sa base d'internautes.

La SESC se réserve le droit de faire évoluer « leqdm.fr ». Ces modifications pourront intervenir sans préavis de la part de la SESC et sans autre formalité que, le cas échéant, la mise à jour des présentes conditions générales.

Article 3 : COMMANDE

Toute Insertion standard commandée par un Annonceur se fera sous réserve de l'acceptation des tarifs lui étant applicables figurant sur le bon de commande. Toute commande d'Insertion sera réputée ferme après envoi à SESC du bon de commande signé. Les commandes passées par tout autre moyen ne pourront être exécutées qu'après réception par SESC du devis signé.

Article 4 : RESPECT DES SPÉCIFICATIONS

Tous les contenus fournis par le client doivent être rigoureusement conformes à l'ensemble des

spécifications techniques qui lui auront été transmises préalablement par la SESC. Les contenus rédactionnels rédigés par l'Agence Profession Santé pour le compte du client sur sa marque et ses produits, et validés par le client avant diffusion, doivent obligatoirement porter la mention « Publi-réactionnel réalisé par l'Agence Profession Santé pour la société X ». Les contenus rédactionnels fournis par le client doivent obligatoirement porter la mention « Communiqué de la société X ». Les contenus rédactionnels rédigés par l'Agence Profession Santé dans le cadre d'une opération financée par le client sur une thématique « environnementale » sans mention directe de la marque et du produit du client, et envoyés à titre d'information au client avant diffusion, doivent porter la mention « Avec le soutien institutionnel de la société X ».

Les contenus sur une thématique « environnementale » ne sont pas référencés. Si le client souhaite que ce contenu « environnemental » soit référencé, le référencement fera l'objet d'un devis additionnel. Pour toute commande d'une opération spéciale ou d'un contenu rédactionnel, l'Agence Profession Santé établit un planning de réalisation qu'elle communique au client ; le client, après accord de sa part, s'engage à respecter ce planning. La SESC se réserve le droit de refuser, à tout moment, une publicité qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit de « leqdm.fr » ou de la SESC, ou encore ne correspondrait pas à notre ligne éditoriale. « leqdm.fr » sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité et/ou tout lien hypertexte renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux intérêts matériels ou moraux du Site ou des Sites concernés, qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit de « leqdm.fr » ou de la SESC, ou encore ne correspondrait pas à notre ligne éditoriale. « leqdm.fr » étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension ; le refus ou la suspension de la publicité par « leqdm.fr » ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

**Article 5 : EXECUTION DES ORDRES DE PUBLICITE****1– Eléments techniques :**

Conditions générales concernant la mise en ligne des campagnes :

Le délai de livraison des éléments techniques est de 3 jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés non travaillés) pour les formats standards, 5 jours pour les formats rich media. Si les éléments techniques (créas, liens...) ne sont pas livrés dans ces délais, nous ne garantissons pas une mise en ligne correspondant aux dates de campagne prévues initialement. Nous nous réservons, dans ce cas, le droit de repousser la date de fin d'une campagne (après obtention de l'accord de l'agence et/ou de l'annonceur). Les éléments techniques, en ce compris le visuel des bandeaux pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), doivent impérativement être mis à disposition de « leqdm.fr » au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par « leqdm.fr ». « leqdm.fr » est responsable des prestations techniques nécessaires à la mise en ligne. Toutefois la responsabilité de « leqdm.fr » ne saurait être engagée en cas de défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », qui sont assimilés à des cas de force majeure.

2– Emplacement publicitaire :

Les espaces publicitaires proposés par « leqdm.fr » dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.

Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, « leqdm.fr » fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente. Si l'emplacement ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier serait en droit d'annuler son ordre, sans indemnité.

3– Conditions d'annulation :

Conditions et Frais d'annulation et de décalage d'une campagne :

Annulation :

a) jusqu'à 20 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais

b) de 20 jours à 10 jours avant la date de diffusion :

facturation de 60% du montant de la campagne annulée
c) moins de 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 100% du montant de la campagne annulée

Décalage :

En cas de demande d'un Annonceur pour un décalage de la diffusion de la publicité :

a) jusqu'à 20 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais

b) de 20 jours à 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% du montant de la campagne décalée

c) moins de 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 70% du montant de la campagne décalée. Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison des éléments techniques par le client.

Article 6 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi de la commande. La SESC se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouveaux tarifs ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification.

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur au jour de la commande. Le client pourra bénéficier sur le tarif brut d'une remise de référence et d'une ou de plusieurs remises en fonction des critères définis ci-dessous. Se reporter aux Tarifs Publicité 2021. Les tarifs sont entendus sous réserve du respect des plannings de production communiqués par SESC. Les tarifs des opérations spéciales sont établis sur la base de 3 allers retours de corrections / validation entre le client et SESC. S'il y a plus de 3 allers retours, des frais supplémentaires sont facturés en sus du tarif initial. Les tarifs des opérations spéciales ne comprennent pas les éventuels frais de déplacement en province, de restauration et d'hébergement. Ces frais éventuels sont facturés au coût réel en sus du tarif. Un bilan est fourni au client à la fin de l'opération. Cette prestation est comprise dans le tarif de l'opération spéciale. Si le client demande un bilan intermédiaire, il fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Dans le cas d'une opération achetée à SESC par l'intermédiaire d'une agence, SESC est en contact direct avec le client,

Article 7: DÉGRESSIFS SUR LE VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE CLIENT

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés au client pendant l'année civile en cours, pour des insertions mises en ligne sur « leqdm.fr ». Pour le calcul de ce total peuvent également être pris en compte les montants bruts facturés pendant l'année civile en cours, aux autres sociétés du groupe auquel appartient le client, pour des publicités mises en ligne sur « leqdm.fr ». Toutefois, si un groupe choisit cette option, toutes les sociétés en faisant partie seront soumises à ce régime. Par groupe, il est entendu tout groupe de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par une même société holding. Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires. Il est entendu que cette remise n'est pas applicable aux montants facturés au titre des opérations autres que la vente d'espace publicitaire.

Article 8: DÉGRESSIFS LIÉS AU VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE MANDATAIRE

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés par la SESC pendant l'année civile en cours en application des commandes passées par le mandataire du client, pour des insertions mises en ligne sur « leqdm.fr ». Pour le calcul de ce total, seront également pris en compte les montants bruts facturés par la SESC pendant l'année civile en cours aux autres mandants du mandataire du client, pour des publicités mises en ligne sur « leqdm.fr ». Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires qui seront émis par la SESC.

Article 9: MODALITÉS DE PAIEMENT

La SESC facture les insertions à chaque fin du mois suivant leur mise en ligne. Le règlement se fait par traite, par virement ou par chèque au plus tard dans les 45 jours fin de mois suivant l'émission de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le client se verra alors appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture un intérêt de retard de 0,035 % du montant net HT de la commande par jour de retard, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera le paiement à SESC par le débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par l'article D. 441-5 du Code de commerce. En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le client, la SESC se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande. Le paiement pourra être effectué soit par l'annonceur, soit par le mandataire. Dans ce dernier cas, le mandataire doit pouvoir justifier d'un mandat en bonne et due forme incluant expressément cette disposition. De plus, l'annonceur se porte garant du bon paiement des insertions par le mandataire. L'original de la facture sera toujours adressé à l'annonceur.

Article 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La SESC est l'éditeur de « leqdm.fr » et le titulaire des droits d'auteurs afférents. La SESC est également titulaire des droits sur les marques et les logos SESC. Tout contenu rédigé par l'agence scientifique du Quotidien du Médecin SESC demeure sa propriété, sauf accord de cession de droits express et écrit ainsi qu'après accord des éventuels « experts » ayant contribué au contenu. Cette cession des droits fera l'objet d'une contrepartie financière prise en charge par le client. Les contenus et campagnes fournis par l'annonceur demeurent sa propriété.

**Article 11 : RESPONSABILITÉ - GARANTIES**

Le client est seul responsable des publicités mises en ligne sur son ordre dans « leqdm.fr ». Il s'engage à ce que ces contenus soient conformes à toute disposition législative et réglementaire applicable, notamment en matière de publicité de médicament, publicité trompeuse, publicité comparative, concurrence déloyale et parasitaire, décence et dignité humaine, ordre public et bonnes mœurs, diffamation, droits de propriété intellectuelle et industrielle, droits de la personnalité, données personnelles et, plus généralement, les droits des tiers. Le client garantit qu'il détient les droits et les autorisations nécessaires à la diffusion des publicités et notamment des données personnelles, des marques, logos et autres éléments pouvant donner prise aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des dessins et modèles, etc. Le client garantit la SESC contre toute action ou revendication liées au non respect des dispositions des présentes conditions générales. La responsabilité de la SESC ne saurait en aucun cas être recherchée en cas d'interruption, pour quelque raison que ce soit, de la diffusion de « leqdm.fr » étant entendu que la SESC mettra en ligne les insertions commandées mais non parues dès remise en ligne du site. La SESC ne pourra être tenue pour responsable des préjudices directs éventuellement subis par le client pour toute parution sur son ordre ou tout retard de mise en ligne. La SESC ne pourra être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que notamment le manque à gagner, la perte de profit, de clientèle ou d'économies escomptées, etc., éventuellement subis par le client du fait de la parution, d'une erreur dans la parution, du retard de parution ou de la non-parution des insertions.

En tout état de cause, la réparation par la SESC d'un préjudice ne pourra excéder le montant effectivement payé par le client au titre de la commande en cause.

Article 12 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la SESC ou du client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que inondation, incendie, grève, émeute, accident, panne d'électricité... La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période

au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à la SESC sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

Article 13 : LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Nanterre qui appliqueront la loi française.



Conditions générales de vente au 01/01/2021 –

Le Généraliste

Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, sauf acceptation écrite et signée par E.M.G.. Les présentes conditions générales sont valables à compter du 1er janvier 2021 et annulent et remplacent les versions antérieures. E.M.G. se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouvelles conditions générales ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification (le cachet de la poste faisant foi).

Article 2 : DÉFINITION DU SERVICE

E.M.G. édite un hebdomadaire intitulé « le Généraliste », en version papier et en version numérique ainsi qu'un site internet www.legeneraliste.fr, ci-après dénommés « le Généraliste ». E.M.G. offre au client la possibilité d'insérer dans une ou plusieurs éditions du « le Généraliste », des annonces publicitaires pour ses propres produits et services. E.M.G. se réserve le droit de faire évoluer « le Généraliste ». Ces modifications pourront intervenir sans préavis de la part de E.M.G. et sans autre formalité que, le cas échéant, la mise à jour des présentes conditions générales.

Article 3 : COMMANDE

Toute commande sera réputée ferme après envoi à E.M.G. du bon de commande signé. Les commandes passées par tout autre moyen ne pourront être exécutées qu'après réception par E.M.G. du devis signé. En cas d'annulation d'une commande, le client devra régler à E.M.G. la moitié du montant total de la commande annulée. Aucune commande ne pourra être annulée dans les 8 jours précédents la parution du numéro dans lequel doivent paraître les insertions commandées.

Article 4 : RESPECT DES SPÉCIFICATIONS

Tous les contenus fournis par le client doivent être rigoureusement conformes à l'ensemble des spécifications techniques qui lui auront été transmises par E.M.G.. Les pages partenaires publi-rédactionnelles réalisées par « le Généraliste » doivent obligatoirement porter la mention « publi-rédactionnel réalisé par l'Agence Profession Santé pour le Laboratoire X ». Les pages partenaires rédactionnelles fournies par le partenaire doivent obligatoirement porter la mention « communiqué ». E.M.G. se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à sa ligne éditoriale, à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit du « le Généraliste » ou de E.M.G..

Article 5 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi de la commande (le cachet de la poste faisant foi). E.M.G. se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouveaux tarifs ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification. Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur. Le client pourra bénéficier sur le tarif brut d'une remise de référence applicable à tous les annonceurs et, éventuellement, d'une ou de plusieurs autres remises en fonction des critères définis ci-dessous.

Article 6 : DÉGRESSIFS SUR LE VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE CLIENT

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés au client pendant l'année civile en cours, pour des insertions parues dans « le Généraliste ». Pour le calcul de ce total peuvent également être pris en compte les montants bruts facturés pendant l'année civile en cours, aux autres sociétés du groupe auquel appartient le client, pour des insertions parues dans « le Généraliste ». Toutefois, si un groupe choisit cette option, toutes les sociétés en faisant partie seront soumises à ce régime.

Par groupe, il est entendu tout groupe de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par une même société holding. Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires.

facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires.

Article 9 : MODALITÉS DE PAIEMENT

E.M.G. facture les insertions à chaque fin du mois de leur parution. Le règlement se fait par traite ou par chèque au plus tard dans les 45 jours fin de mois suivant l'émission de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le client se verra alors appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture un intérêt de retard de 0,035 % du montant net HT de la commande par jour de retard, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire. En cas de retard de paiement, le client sera de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est égal à 40 € (et en tout état de cause toujours égale à la somme prévue par l'article L.441-6 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le client, E.M.G. se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande. Le paiement pourra être effectué soit par l'annonceur, soit par le mandataire. Dans ce dernier cas, le mandataire doit pouvoir justifier d'un mandat en bonne et due forme incluant expressément cette disposition. De plus, l'annonceur se porte garant du bon paiement des insertions par le mandataire. L'original de la facture sera toujours adressé à l'annonceur.

Article 7 : DÉGRESSIFS LIÉS A LA PART DE MARCHÉ OCCUPÉE PAR LE CLIENT SUR LE PRINT UNIQUEMENT

Cette remise est accordée en fonction de la part de marché annuelle que représentent les commandes passées pour le compte du client, pour des insertions parues dans « le Généraliste » pendant l'année civile en cours. A chaque fin d'année civile, E.M.G. procédera à un ajustement des remises appliquées aux factures établies pendant l'année en fonction du relevé définitif de l'occupation des parts de marché qui sera établi par la pôle IQVIA. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires.

Article 8 : DÉGRESSIFS LIÉS AU VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE MANDATAIRE

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés par E.M.G. pendant l'année civile en cours en application des commandes passées par le mandataire du client, pour des insertions parues dans le Généraliste. Pour le calcul de ce total seront également pris en compte les montants bruts facturés par E.M.G. pendant l'année civile en cours aux autres mandants du mandataire du client, pour des insertions parues dans le Généraliste. Pour toute commande déjà

**Article 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

E.M.G. est l'éditeur du « le Généraliste » et le titulaire des droits d'auteur afférents. E.M.G. est également titulaire des droits sur les marques et les logos E.M.G.. Toute exploitation de tout ou partie du « le Généraliste » doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de E.M.G..

Article 11 : RESPONSABILITÉ - GARANTIES

Le client est seul responsable des insertions parues sur son ordre dans « le Généraliste ». Il s'engage à ce que ses contenus soient conformes à toute disposition législative et réglementaire applicable, notamment en matière de publicité de médicament, publicité trompeuse, publicité comparative, concurrence déloyale et parasitaire, décence et dignité humaine, ordre public et bonnes mœurs, diffamation, droits de propriété intellectuelle et industrielle, droits de la personnalité, données personnelles et, plus généralement les droits des tiers. Le client garantit qu'il détient les droits et les autorisations nécessaires à la diffusion des insertions, et notamment des données personnelles, des marques, logos et autres éléments pouvant donner prise aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des dessins et modèles, etc. Le client garantit E.M.G. contre toute action ou revendication liées au non-respect des dispositions des présentes conditions générales. La responsabilité de E.M.G. ne saurait en aucun cas être recherchée en cas d'interruption, pour quelque raison que ce soit, de la parution du « le Généraliste », étant entendu que E.M.G. fera paraître, dans un prochain numéro, les insertions commandées mais non parues dans le numéro prévu. E.M.G. ne pourra être tenue pour responsable des préjudices directs éventuellement subis par le client pour toute parution sur son ordre ou tout retard de parution. E.M.G. ne pourra être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que notamment le manque à gagner, la perte de profit, de clientèle ou d'économies escomptées, etc., éventuellement subis par le client du fait de la parution, d'une erreur dans la parution, du retard de parution ou de la non-parution des insertions. En tout état de cause, la réparation par E.M.G. d'un préjudice ne

pourra excéder le montant effectivement payé par le client au titre de la commande en cause.

Article 12 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de E.M.G. ou du client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel qu'inondation, incendie, grève, émeute, accident, panne d'électricité... La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à E.M.G. sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

Article 13 : LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales seuls seront compétents les tribunaux de Nanterre qui appliqueront la loi française.

Achat d'espace publicitaire et opérations spéciales legeneraliste.fr**Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document, sauf acceptation écrite et signée par EMG. Les présentes conditions générales sont valables à compter du 1er janvier 2021 et annulent et remplacent les versions antérieures. EMG se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouvelles conditions générales

ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification (le cachet de la Poste faisant foi).

Article 2 : DÉFINITION DU SERVICE

EMG édite un site web intitulé « legeneraliste.fr », ci-après dénommé « legeneraliste.fr ». EMG offre au client la possibilité d'insérer sur son site et sur ses newsletters des annonces publicitaires pour ses propres produits et services et de diffuser des emailings auprès de sa base d'internautes.

EMG se réserve le droit de faire évoluer « legeneraliste.fr ». Ces modifications pourront intervenir sans préavis de la part de la SESC et sans autre formalité que, le cas échéant, la mise à jour des présentes conditions générales.

Article 3 : COMMANDE

Toute Insertion standard commandée par un Annonceur se fera sous réserve de l'acceptation des tarifs lui étant applicables figurant sur le bon de commande. Toute commande d'Insertion sera réputée ferme après envoi à EMG du bon de commande signé. Les commandes passées par tout autre moyen ne pourront être exécutées qu'après réception par EMG du devis signé.

Article 4 : RESPECT DES SPÉCIFICATIONS

Tous les contenus fournis par le client doivent être rigoureusement conformes à l'ensemble des spécifications techniques qui lui auront été transmises préalablement par EMG. Les contenus rédactionnels rédigés par l'Agence Profession Santé pour le compte du client sur sa marque et ses produits, et validés par le client avant diffusion, doivent obligatoirement porter la mention « Publi- rédactionnel réalisé par l'Agence Profession Santé pour la société X ». Les contenus rédactionnels fournis par le client doivent obligatoirement porter la mention « Communiqué de la société X ». Les contenus rédactionnels rédigés par L'Agence Profession Santé dans le cadre d'une opération financée par le client sur une thématique

« environnementale » sans mention directe de la marque et du produit du client, et envoyés à titre d'information au client avant diffusion, doivent porter la mention « Avec le soutien institutionnel de la société X ».

Les contenus sur une thématique « environnementale » ne sont pas référencés. Si le client souhaite que ce contenu « environnemental » soit référencé, le référencement fera l'objet d'un devis additionnel. Pour toute commande d'une opération spéciale ou d'un contenu rédactionnel, l'Agence Profession Santé établit un planning de réalisation qu'elle communique au client; le client, après accord de sa part, s'engage à respecter ce planning. EMG se réserve le droit de refuser, à tout moment, une publicité qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit de « legeneraliste.fr » ou de EMG, ou encore ne correspondrait pas à notre ligne éditoriale. « legeneraliste.fr » sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité et/ou tout lien hypertexte renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux intérêts matériels ou moraux du Site ou des Sites concernés, qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit de « legeneraliste.fr » ou de EMG, ou encore ne correspondrait pas à notre ligne éditoriale. « legeneraliste.fr » étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension; le refus ou la suspension de la publicité par « legdmd.fr » ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

**Article 5 : EXECUTION DES ORDRES DE PUBLICITE****1- Eléments techniques :**

Conditions générales concernant la mise en ligne des campagnes :

Le délai de livraison des éléments techniques est de 3 jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés non travaillés) pour les formats standards, 5 jours pour les formats rich media. Si les éléments techniques (créas, liens...) ne sont pas livrés dans ces délais, nous ne garantissons pas une mise en ligne correspondant aux dates de campagne prévues initialement. Nous nous réservons, dans ce cas, le droit de repousser la date de fin d'une campagne (après obtention de l'accord de l'agence et/ou de l'annonceur). Les éléments techniques, en ce compris le visuel des bandeaux pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), doivent impérativement être mis à disposition de « legeneraliste.fr » au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par « legeneraliste.fr ». « legeneraliste.fr » est responsable des prestations techniques nécessaires à la mise en ligne. Toutefois la responsabilité de « legeneraliste.fr » ne saurait être engagée en cas de défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », qui sont assimilés à des cas de force majeure.

2- Emplacement publicitaire :

Les espaces publicitaires proposés par « legeneraliste.fr » dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.

Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, « legeneraliste.fr » fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente. Si l'emplacement ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier serait en droit d'annuler son ordre, sans indemnité.

3- Conditions d'annulation :

Conditions et Frais d'annulation et de décalage d'une campagne :

Annulation :

a) jusqu'à 20 jours ouvrés avant la date de diffusion :
pas de frais

b) de 20 jours à 10 jours avant la date de diffusion :

facturation de 60% du montant de la campagne annulée
c) moins de 10 jours avant la date de diffusion :
facturation de 100% du montant de la campagne annulée

Décalage :

En cas de demande d'un Annonceur pour un décalage de la diffusion de la publicité :

a) jusqu'à 20 jours ouvrés avant la date de diffusion :
pas de frais

b) de 20 jours à 10 jours avant la date de diffusion :
facturation de 40% du montant de la campagne décalée

c) moins de 10 jours avant la date de diffusion :
facturation de 70% du montant de la campagne décalée. Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison des éléments techniques par le client.

Article 6 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi de la commande. EMG se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouveaux tarifs ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification.

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur au jour de la commande. Le client pourra bénéficier sur le tarif brut d'une remise de référence et de plusieurs remises en fonction des critères définis ci-dessous. Se reporter aux Tarifs Publicité 2021. Les tarifs sont entendus sous réserve du respect des plannings de production communiqués par EMG. Les tarifs des opérations spéciales sont établis sur la base de 3 allers retours de corrections / validation entre le client et EMG. S'il y a plus de 3 allers retours, des frais supplémentaires sont facturés en sus du tarif initial. Les tarifs des opérations spéciales ne comprennent pas les éventuels frais de déplacement en province, de restauration et d'hébergement. Ces frais éventuels sont facturés au coût réel en sus du tarif. Un bilan est fourni au client à la fin de l'opération. Cette prestation est comprise dans le tarif de l'opération spéciale. Si le client demande un bilan intermédiaire, il fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Dans le cas d'une opération achetée à EMG par l'intermédiaire d'une agence, EMG est en contact direct avec le client.

Article 7: DÉGRESSIFS SUR LE VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE CLIENT

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés au client pendant l'année civile en cours, pour des insertions mises en ligne sur « legeneraliste.fr ». Pour le calcul de ce total peuvent également être pris en compte les montants bruts facturés pendant l'année civile en cours, aux autres sociétés du groupe auquel appartient le client, pour des publicités mises en ligne sur « leqdm.fr ». Toutefois, si un groupe choisit cette option, toutes les sociétés en faisant partie seront soumises à ce régime. Par groupe, il est entendu tout groupe de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par une même société holding. Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires. Il est entendu que cette remise n'est pas applicable aux montants facturés au titre des opérations autres que la vente d'espace publicitaire.

Article 8: DÉGRESSIFS LIÉS AU VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE MANDATAIRE

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés par EMG pendant l'année civile en cours en application des commandes passées par le mandataire du client, pour des insertions mises en ligne sur « legeneraliste.fr ». Pour le calcul de ce total, seront également pris en compte les montants bruts facturés par EMG pendant l'année civile en cours aux autres mandants du mandataire du client, pour des publicités mises en ligne sur « legeneraliste.fr ». Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires qui seront émis par EMG.

Article 9 : MODALITÉS DE PAIEMENT

EMG facture les insertions à chaque fin du mois suivant leur mise en ligne. Le règlement se fait par traite, par virement ou par chèque au plus tard dans les 45 jours fin de mois suivant l'émission de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le client se verra alors appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture un intérêt de retard de 0,035 % du montant net HT de la commande par jour de retard, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera le paiement à EMG par le débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par l'article D. 441-5 du Code de commerce. En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le client, EMG se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande. Le paiement pourra être effectué soit par l'annonceur, soit par le mandataire. Dans ce dernier cas, le mandataire doit pouvoir justifier d'un mandat en bonne et due forme incluant expressément cette disposition. De plus, l'annonceur se porte garant du bon paiement des insertions par le mandataire. L'original de la facture sera toujours adressé à l'annonceur.

Article 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EMG est l'éditeur de « legeneraliste.fr » et le titulaire des droits d'auteurs afférents. EMG est également titulaire des droits sur les marques et les logos EMG. Tout contenu rédigé par l'agence scientifique du Généraliste EMG demeure sa propriété, sauf accord de cession de droits express et écrit ainsi qu'après accord des éventuels « experts » ayant contribué au contenu. Cette cession des droits fera l'objet d'une contrepartie financière prise en charge par le client. Les contenus et campagnes fournis par l'annonceur demeurent sa propriété.

.../...

**Article 11 : RESPONSABILITÉ - GARANTIES**

Le client est seul responsable des publicités mises en ligne sur son ordre dans « legeneraliste.fr ». Il s'engage à ce que ces contenus soient conformes à toute disposition législative et réglementaire applicable, notamment en matière de publicité de médicament, publicité trompeuse, publicité comparative, concurrence déloyale et parasitaire, décence et dignité humaine, ordre public et bonnes mœurs, diffamation, droits de propriété intellectuelle et industrielle, droits de la personnalité, données personnelles et, plus généralement, les droits des tiers. Le client garantit qu'il détient les droits et les autorisations nécessaires à la diffusion des publicités et notamment des données personnelles, des marques, logos et autres éléments pouvant donner prise aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des dessins et modèles, etc. Le client garantit EMG contre toute action ou revendication liées au non respect des dispositions des présentes conditions générales. La responsabilité de EMG ne saurait en aucun cas être recherchée en cas d'interruption, pour quelque raison que ce soit, de la diffusion de « leqdm.fr » étant entendu que EMG mettra en ligne les insertions commandées mais non parues dès remise en ligne du site. EMG ne pourra être tenue pour responsable des préjudices directs éventuellement subis par le client pour toute parution sur son ordre ou tout retard de mise en ligne. EMG ne pourra être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que notamment le manque à gagner, la perte de profit, de clientèle ou d'économies escomptées, etc., éventuellement subis par le client du fait de la parution, d'une erreur dans la parution, du retard de parution ou de la non-parution des insertions.

En tout état de cause, la réparation par EMG d'un préjudice ne pourra excéder le montant effectivement payé par le client au titre de la commande en cause.

Article 12 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de EMG ou du client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que inondation, incendie, grève, émeute, accident, panne d'électricité... La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations

de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à EMG sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

Article 13 : LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Nanterre qui appliqueront la loi française.



Conditions générales de vente au 01/01/2021 –

Remede.org

Achat d'espace publicitaire et opérations spéciales remede.org

Article 1 : PRÉAMBULE

JANUS (ci-après JANUS), société par action simplifiée au capital de 18.110.636 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 530 330 174, ayant son siège social 1, Rue Augustine Variot, 92240 Malakoff, offre sur son site <https://www.remede.org> (ci-après dénommé le Site) la possibilité à ses clients annonceurs d'insérer sur son Site et sur ses newsletters des annonces publicitaires pour leurs propres produits et services et de diffuser des emailings auprès de sa base d'internautes.

Ce service est régi par les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les CGV), à l'exclusion de tout autre document ou condition. Toute consultation du Site et toute commande souscrite depuis le Site implique l'adhésion entière et sans réserve de l'utilisateur (ci-après « Utilisateur » ou « Client » ou « Internaute » ou « Annonceur ») aux présentes CGV.

JANUS se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV. Les nouvelles conditions générales de vente seront, le cas échéant, portées à la connaissance du Client par modification en ligne et seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification. Les CGV en langue française en cours de validité sont accessibles à tout moment sur le Site. Les CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Article 2 : COMMANDE

Toute Insertion standard commandée par un Annonceur se fera sous réserve de l'acceptation des tarifs lui étant applicables figurant sur le bon de commande. Toute commande d'Insertion sera réputée ferme après envoi à JANUS du bon de commande signé. Les commandes passées par tout autre moyen ne pourront être exécutées qu'après réception par JANUS du devis signé.

JANUS se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige de paiement

relatif à une offre commercialisée par JANUS ou toute autre société du groupe de sociétés auquel appartient JANUS, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, à quelque titre que ce soit. La validation par le Client de sa commande vaut acceptation des présentes conditions générales, pleinement et sans réserve.

Article 3 : RESPECT DES SPÉCIFICATIONS

Tous les contenus fournis par le Client doivent être rigoureusement conformes à l'ensemble des spécifications techniques qui lui auront été transmises préalablement par JANUS.

Les contenus rédactionnels rédigés par l'Agence Profession Santé de JANUS pour le compte du Client sur sa marque et ses produits, et validés par le Client avant diffusion, doivent obligatoirement porter la mention « Publi- rédactionnel réalisé par l'Agence Profession Santé de "JANUS" pour la société X » ou « Publirédactionnel réalisé par l'Agence Profession Santé de "JANUS – Société du groupe GP SANTE" pour la société X ».

Les contenus rédactionnels fournis par le Client, société X, doivent obligatoirement porter la mention « Communiqué de la société X ».

Les contenus rédactionnels rédigés par l'Agence Profession Santé de JANUS dans le cadre d'une opération financée par le Client sur une thématique « environnementale » sans mention directe de la marque et du produit du Client, et envoyés à titre d'information au Client avant diffusion, doivent porter la mention « Avec le soutien institutionnel de la société X ».

Les contenus sur une thématique « environnementale » ne sont pas référencés. Si le Client souhaite que ce contenu « environnemental » soit référencé, le référencement fera l'objet d'un devis additionnel.

Pour toute commande d'une opération spéciale ou d'un contenu rédactionnel, l'agence de JANUS établit un planning de réalisation qu'elle communique au Client; le Client, après accord de sa part, s'engage à respecter ce planning.

JANUS se réserve le droit de refuser, à tout moment, une demande de parution qui, par sa nature, son texte

ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit du site « remede.org » ou encore ne correspondrait pas à sa ligne éditoriale. JANUS sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité et/ou tout lien hypertexte renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux intérêts matériels ou moraux du Site, ou qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, serait contraire à la législation ou à la réglementation en vigueur ou paraîtrait contraire à l'esprit du Site, ou encore ne correspondrait pas à sa ligne éditoriale.

JANUS étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension ; le refus ou la suspension de la publicité par JANUS ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

Article 4 : EXECUTION DES ORDRES DE PUBLICITÉ

1– Éléments techniques :

Conditions générales concernant la mise en ligne des campagnes :

Le délai de livraison des éléments techniques à respecter par le Client est de 3 jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés non travaillés) pour les formats standards, 5 jours pour les formats rich media, à compter de la demande de JANUS. Si les éléments techniques (créas, liens...) ne sont pas livrés à JANUS dans ces délais, nous ne garantissons pas une mise en ligne correspondant aux dates de campagne prévues initialement. Nous nous réservons, dans ce cas, le droit de repousser la date de fin d'une campagne (après obtention de l'accord de l'agence de JANUS et/ou de l'Annonceur).

Les éléments techniques, en ce compris le visuel des banderoles pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), doivent impérativement être mis à disposition de JANUS au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par JANUS.

JANUS est responsable des prestations techniques nécessaires à la mise en ligne. Toutefois la

responsabilité de JANUS ne saurait être engagée en cas de défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », qui sont assimilés à des cas de force majeure.

2– Emplacement publicitaire :

Les espaces publicitaires proposés au Client par JANUS dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.

Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, JANUS fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente. Si l'emplacement ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier serait en droit d'annuler son ordre, sans indemnité.

3– Conditions d'annulation :

Conditions et Frais d'annulation et de décalage d'une campagne :

Annulation :

a) jusqu'à 20 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais

b) de 20 jours à 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 60% du montant de la campagne annulée

c) moins de 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 100% du montant de la campagne annulée

Décalage :

En cas de demande d'un Annonceur pour un décalage de la diffusion de la publicité :

a) jusqu'à 20 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais

b) de 20 jours à 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% du montant de la campagne décalée

c) moins de 10 jours avant la date de diffusion : facturation de 70% du montant de la campagne décalée. Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison des éléments techniques par le Client.



Article 5 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'envoi de la commande. JANUS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouveaux tarifs ne s'appliqueront pas aux commandes déjà envoyées au jour de la modification.

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur au jour de la commande.

Les tarifs sont entendus sous réserve du respect des plannings de production communiqués par JANUS.

Les tarifs des opérations spéciales sont établis sur la base de 3 allers retours de corrections / validation entre le Client et JANUS. S'il y a plus de 3 allers retours, des frais supplémentaires seront facturés en sus du tarif initial.

Les tarifs des opérations spéciales ne comprennent pas les éventuels frais de déplacement en dehors de Paris, des frais de restauration et d'hébergement. Ces frais éventuels sont facturés au coût réel en sus du tarif.

Un bilan est fourni au Client à la fin de l'opération. Cette prestation est comprise dans le tarif de l'opération spéciale. Si le Client demande un bilan intermédiaire, il fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Dans le cas d'une opération achetée à JANUS par l'intermédiaire d'une agence mandatée par le Client, JANUS est en contact direct avec le Client, l'agence mandatée pour l'achat restant en copie de tous les échanges entre JANUS et le Client. Dans le cas contraire le tarif est majoré de 10 %.

Article 6 : DÉGRESSIFS SUR LE VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE CLIENT

Cette remise est accordée en fonction du total des

montants bruts facturés au client pendant l'année civile en cours, pour des insertions parues sur « remede.org ». Pour le calcul de ce total peuvent également être pris en compte les montants bruts facturés pendant l'année civile en cours, aux autres sociétés du groupe auquel appartient le client, pour des insertions parues dans « remede.org ». Toutefois, si un groupe choisit cette option, toutes les sociétés en faisant partie seront soumises à ce régime. Par groupe, il est entendu tout groupe de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par une même société holding. Pour toute commande déjà facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires. Il est entendu que cette remise n'est pas applicable aux montants facturés au titre des opérations autres que la vente d'espace publicitaire telle que prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 7 : DÉGRESSIFS LIÉS AU VOLUME DE COMMANDES PASSÉ PAR LE MANDATAIRE

Cette remise est accordée en fonction du total des montants bruts facturés par JANUS pendant l'année civile en cours en application des commandes passées par le mandataire du client, pour des insertions parues sur « remede.org ». Pour le calcul de ce total seront également pris en compte les montants bruts facturés par JANUS pendant l'année civile en cours aux autres mandants du mandataire du client, pour des insertions parues dans le Généraliste. Pour toute commande déjà

facturée, le client peut demander l'application d'une remise supérieure à celle acquise lors de la facturation. Pour le calcul de l'ajustement seront prises en compte les commandes fermes passées depuis l'établissement de la facture. L'ajustement des remises appliquées aux factures déjà établies se fera par l'établissement d'avoirs ou de factures supplémentaires.

Article 8 : MODALITÉS DE PAIEMENT

JANUS facture les insertions à chaque fin du mois suivant leur mise en ligne. Le règlement se fait par traite, par virement ou par chèque au plus tard dans les 45 jours fin de mois suivant l'émission de la facture. Il ne sera pas accordé d'escompte pour paiement anticipé. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client se verra alors appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture un intérêt de retard de 0,035 % du montant net HT de la commande par jour de retard, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera le paiement à JANUS par le débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par l'article D. 441-5 du Code de commerce. En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le Client, JANUS se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande. Le paiement pourra être effectué soit par l'annonceur, soit par le mandataire. Dans ce dernier cas, le mandataire doit pouvoir justifier d'un mandat en bonne et due forme incluant expressément cette disposition. De plus, l'annonceur se porte garant du bon paiement des insertions par le mandataire. L'original de la facture sera toujours adressé à l'annonceur.

Article 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus (textes, images, photographies, infographies, diaporamas, vidéos...sans que cette liste ne soit limitative) mis à disposition sur le Site, toutes les marques reproduites sur le Site, tous les programmes et/ou technologies fournies en relation avec le Site et, plus généralement, tout ou partie du Site lui-même sont protégés au titre des droits de la propriété intellectuelle, et ce pour le monde entier.

En conséquence, l'Utilisateur s'interdit : 1) de reproduire et/ou d'utiliser les marques et logos présents sur le Site,

2) de copier, modifier, traduire, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autre tout ou partie des contenus (même partiellement) présents sur le Site,

3) de diffuser au sein de son entreprise ou à un tiers quel qu'il soit une revue et/ou un panorama de presse intégrant tout ou partie des informations présentes sur le Site ;

4) de céder un droit quelconque sur tout ou partie d'un contenu du Site à un tiers.

La reproduction d'un ou de plusieurs des contenus et services présents sur le Site, dans leur intégralité ou non, est soumise à une autorisation préalable et expresse de JANUS. Pour toute information précise à ce sujet, merci de contacter le service concerné de JANUS à l'adresse abonhomme@quotimed.com. La violation de ces dispositions impératives est constitutive d'une contrefaçon et soumet le contrevenant, et toute personne responsable, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

**Article 10 : RESPONSABILITÉ – GARANTIES –
DONNEES PERSONNELLES**

Le Client est seul responsable des publicités mises en ligne sur son ordre sur le Site. Il s'engage à ce que ces contenus soient conformes à toute disposition législative et réglementaire applicable, notamment en matière de publicité de médicament, publicité trompeuse, publicité comparative, concurrence déloyale et parasitaire, décence et dignité humaine, ordre public et bonnes mœurs, diffamation, droits de propriété intellectuelle et industrielle, droits de la personnalité, données personnelles et, plus généralement, les droits des tiers. Le Client garantit qu'il détient les droits et les autorisations nécessaires à la diffusion des publicités et notamment des données personnelles, des marques, logos et autres éléments pouvant donner prise aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des dessins et modèles, etc. Le Client garantit JANUS contre toute action ou revendication liées au non-respect des dispositions des présentes conditions générales.

JANUS ne peut garantir en aucun cas que les services proposés ne subiront aucune interruption. L'obligation de fourniture de JANUS se limite à une obligation de moyens. JANUS ne peut que garantir la conformité des prestations au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles [L. 217-11](#) et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles [1641](#) et suivants du code civil. Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes conditions générales de vente. Le Client doit faire connaître à JANUS, les vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de la fourniture des services. Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à *rectification ou remboursement* dans un délai de quinze (15) jours maximum. La garantie de JANUS est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client et JANUS ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

JANUS ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, en cas de force majeure, de dysfonctionnement, perturbation ou grève totale ou

partielle, notamment des services postaux et moyens de transport et/ou de télécommunications.

JANUS n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais. De même, les informations que le Client obtient dans le cadre des services proposés par JANUS, que ce soit sur le Site, par courrier électronique ou sous forme de courrier, ne donnent droit à aucune garantie de JANUS. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, les clients de JANUS disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce soit en modifiant ses informations personnelles en ligne sur la page consacrée à son compte, soit auprès du Service Publicité – JANUS - 1 rue Augustine Variot – 92240 Malakoff

Article 11 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de JANUS ou du Client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel qu'inondation, incendie, grève, émeute, accident, panne d'électricité... La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le prix restant dû à JANUS sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

Article 14 : LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution, à la rupture, ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Nanterre qui appliqueront la loi française.